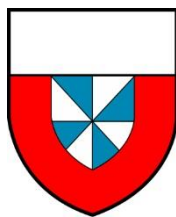


Commune de Cheseaux



Rapport de Gestion 2014



Préavis 56/2015

Table des matières

Chapitre I : Municipalité

- I - 1. Organisation
- I - 2. Autorisations générales
- I - 3. Préavis municipaux

Chapitre II : Administration générale

- II - 1. Administration
- II - 2. Contrôle des habitants
- II - 3. Activités villageoises
- II - 4. Lausanne Région

Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments

- III - 1. Police des constructions
- III - 2. Urbanisme
- III - 3. Commission d'urbanisme

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

- IV - 1. Sécurité publique
- IV - 2. Inspection des viandes
- IV - 3. Protection civile
- IV - 4. Service du feu

Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets

- V - 1. Travaux
- V - 2. Routes et chemins
- V - 3. Domaines
- V - 4. Forêts
- V - 5. Epuration des eaux - CISTEP
- V - 6. Traitement des déchets - Valorsa

Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales - Cultes

- VI - 1. Accueil de la petite enfance
- VI - 2. Commission Enfance - jeunesse
- VI - 3. ARASPE
- VI - 4. APROMAD
- VI - 5. Cultes

Chapitre VII : Etablissement de la Chamberonne

- VII - 1. Organisation générale
- VII - 2. Classes primaires
- VII - 3. Classes secondaires
- VII - 4. Effectifs
- VII - 5. Activités et événements divers
- VII - 6. Mesures de prévention
- VII - 7. Bibliothèque
- VII - 8. Parents
- VII - 9. Bâtiments scolaires

Chapitre I : Municipalité

I - 1 - Organisation

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2014 (inchangée) est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic	Administration générale - Relations extérieures - Affaires régionales - Urbanisme
GAY VALLOTTON Michèle	Finances - Œuvres sociales - Petite enfance - Cultes
IMFELD Bernard	Travaux - Voirie - Routes - Traitement des déchets - Cours d'eau - Eclairage public
HÄMMERLI Pierre	Instruction publique - Bâtiments communaux - Forêts et domaines - Cimetière - Sociétés locales - Activités culturelles et sportives
SANDOZ Serge	Sécurité(Police– OrPc - Service du feu - Signalisation - Vétérinaires) - Police des constructions - Espaces Publics - Permis d'habiter - Procédés de réclame - Energie - Epuration des eaux

La Municipalité s'est réunie pour 50 séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour nettement plus de 400 événements chaque année.

I - 2 - Autorisations générales

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

I - 3 - Préavis

Pendant l'année 2014, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 36 Ratification de la convention entre la commune et la société EPIC pour le développement de la zone d'activité du Châtelard**
adopté par le conseil lors de sa séance du 8 avril 2014
- 37 Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot**
amendé et accordé par le conseil lors de sa séance du 6 mai 2014
- 38 Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village**
accordé par le conseil lors de sa séance du 8 avril 2014
- 39 Demande de crédit pour l'installation d'un arrosage automatique et d'un complément d'éclairage sur le terrain de football principal (A) de Sorécot**
accordé par le conseil lors de sa séance du 6 mai 2014
- 40 Demande de crédit pour l'installation de caméras de surveillance sur le territoire communal et autorisation de pose**
accordé par le conseil lors de sa séance du 6 mai 2014
- 41 Demande de crédit pour le remplacement des chaudières du collège Derrière-la-Ville**
accordé par le conseil lors de sa séance du 6 mai 2014
- 42 Adoption de la décision finale statuant sur le Plan partiel d'affectation (PPA) Châtelard**
amendé et adopté par le conseil lors de sa séance du 24 juin 2014
- 43 Rapport de gestion 2013**
adopté par le conseil lors de sa séance du 24 juin 2014
- 44 Comptes 2013**
acceptés par le conseil lors de sa séance du 24 juin 2014
- 45 Règlement intercommunal relatif aux transports scolaires**
accepté par le conseil lors de sa séance du 7 octobre 2014
- 46 Arrêté d'imposition 2015-2016**
approuvé par le conseil lors de sa séance du 7 octobre 2014
- 48 Demande de crédit pour le déplacement et la reconstruction du collecteur communal 2 situé au chemin de la Saugettaz**
accordé par le conseil lors de sa séance du 9 décembre 2014
- 49 Budget 2015**
adopté par le conseil lors de sa séance du 9 décembre 2014

Chapitre II : Administration générale

II - 1 - Administration

II - 1-1 Personnel

M. Jean-Jacques Rochat, boursier communal, a fait valoir son droit à la retraite. Il nous a quittés au 30 juin 2014. Pour le remplacer, nous avons engagé M. Christian Franco, ancien boursier de la commune de Leysin, qui a pris ses fonctions au 1^{er} mai 2014.

Mme Fabienne Pilet a vu son taux d'activité passer à 80 % (70%) au 1^{er} septembre 2014, afin de pouvoir gérer toute la facturation relative aux structures d'accueil de l'enfance.

Mlle Leticia Fatta ayant réussi ses examens de fin d'apprentissage, elle nous a quitté au 31 juillet 2014. Ainsi, au 1^{er} août 2014, nous avons engagé un nouvel apprenti de commerce en la personne de M. Marco Salierno,

Nos effectifs au 31 décembre 2014 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	30 %
	M. Marco Salierno	Apprenti
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	50 %
- contrôle des habitants :	Mme Marianne Gargano	80 %
	Mme Sandrine Robatel	30 %
- service technique :	M. Gabriel Conus	100 %
- urbanisme :	M. Damien Villiger	80 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %

soit 6.7 équivalents plein temps, plus un apprenti.



II - 1.2 – Conciergerie

Aucun changement n'est intervenu dans l'effectif de notre personnel de conciergerie.

Ainsi donc, nos effectifs à fin 2014 étaient les suivants :

- Collège DLV :	M. Olivier Desarzens	100 %
	Mme Nicole Desazens	50 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- Salles de gym DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
- Salle de gym et locaux techniques Marais du Billet :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

soit 5,25 équivalents plein temps

Par ailleurs, le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.



II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever une fois de plus le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel.

Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours plus sollicités.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

II - 2 - Contrôle des habitants

Population

Au 31 décembre 2014, la population de notre localité s'élevait à 4'080 habitants, ce qui représente une hausse de 59 personnes par rapport à 2013, répartis comme suit :

- **3'154 suisses**
- **926 étrangers (permis B et C)**

Mutations

Au cours de l'année, notre bureau a traité **1'208** mutations dont les principales sont :

452 arrivées – 412 départs – 71 changements d'adresse – 31 séparations et divorces – 9 naturalisations – 25 mariages – 40 naissances – 12 décès.

Bureau des étrangers

Total des étrangers : **1'170**

Détail :

-	C (établissement)	642
-	B (séjour)	284
-	L (moins d'un an)	19
-	F/N (admis provisoirement)	10
-	En cours	6
-	G (frontalier)	209

Registre civique

En 2014, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations fédérales/ cantonales des :

9 février – 18 mai – 28 septembre – 30 novembre

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'496, avec un taux moyen de participation de 55,80 %

Par ailleurs, nous avons contrôlé 505 signatures relatives à 10 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

Recensement des chiens

174 chiens sont enregistrés dans notre commune.

Naturalisations

La Municipalité a accepté en 2014, quatorze dossiers représentant un total de 30 personnes. Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner.

II - 3 - Activités villageoises

Les 15 et 16 février a eu lieu le tournoi indoor du Fc Cheseaux à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Cette manifestation a attiré près de 300 juniors âgés de 8 à 12 ans. (Juniors E et F). Le Fc Cugy et le Fc MLS Malley ont remporté leur classe d'âge respective.

Les 8 et 9 mars ont eu lieu au Marais du Billet les championnats vaudois de judo, qui ont réuni plus de 500 sportifs. Les jeunes du Judo-Club Cheseaux ont remporté 4 titres et un total de 11 médailles.



Le 11 mars 2014, une agréable cérémonie dans les locaux de la Maison de commune a permis aux autorités de fêter dignement le petit Emil Hakaj, né le 31 décembre 2013, et qui s'est vu attribuer le titre de 4000^{ème} habitant de notre commune.



Le 12 avril, les Traîne-Savates ont organisé leur 21ème course populaire, avec la participation de plus de 2200 coureurs et marcheurs, dont 1'085 coureurs « élite ».

Le 15 juin, le Cercle magique a fêté ses dix années d'activité, par l'inauguration du « sentier magique », parcours didactique réalisé sur le territoire communal par les membres de l'association.



Dans le cadre du passeport-vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des trois activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers et promenade à dos d'âne. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1^{er} août a été assurée par la Jeunesse de Cheseaux.

Le 13 septembre a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau Centre de vie enfantine, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et de M. Guy Rey, maire de notre commune jumelle, Aubignan.

Ce bâtiment regroupe désormais la garderie La Galipette, l'UAPE Les Funambules et la Ludothèque de Cheseaux qui a profité de son déménagement dans ces nouveaux locaux pour se baptiser du nouveau nom le Dé-tour.



Le 16 septembre a eu lieu la 3^{ème} sortie des aînés de la commune. Cette sympathique journée nous a conduits sur les rives du lac du Bourget.



La Municipalité a reçu en septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année.

Les 6 et 7 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par un groupe issu de l'amicale des sapeurs-pompiers. Dans le même temps, un marché de Noël des artisans a été organisé à la maison de commune.

Le mouvement Bout de Ficelle organise tout au long de l'année des rencontres inter générationnelles permettant aux jeunes et aux aînés d'échanger leurs connaissances et de partager des activités sur divers sujets variés.

Les Concerts de Cheseaux, le VBC, le Caveau Le Chapeau, le Fil d'Argent, le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2014 très animée.

II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)

II – 4.1 - Activités 2014

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, à chaque fois qu'un dossier doit être traité de manière collective et intercommunale. Lausanne Région travaille par thématique et coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux aux secteurs et à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, où à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

Deux assemblées générales ont été organisées en 2014. L'AG de printemps du 27 mars à Lutry, a **adopté les comptes** 2013. Celle d'automne, qui s'est tenue le 25 septembre 2014 à Paudex, a **validé le budget 2015** de Lausanne Région. En cette occasion, l'association a demandé aux municipalités de se prononcer sur une entrée en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre Sportif de Malley : 23 municipalités sur 26 ont préavisé favorablement leur participation au projet. M. Muheim a également adressé un hommage à M. Philippe Ruchat, syndic de Bottens, décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Présidé par Gustave Muheim (syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Patrizia Marzullo Darbellay, le Bureau de coordination (BC), dans lequel notre syndic Louis Savary représente le secteur Nord, a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a décidé :

- d'attribuer une subvention, via son fonds de prévention, au **Conseil de Jeunes** de Lausanne pour l'organisation d'exposition et d'ateliers sur le thème « Les Jeunes VS l'homophobie » ;
- d'attribuer une subvention de son fonds de prévention à la **FASL** pour mettre sur pied le projet de prévention par les pairs « Le PAVE » ;
- de soutenir le projet de **Parc Naturel Périurbain**, dossier mené sous la présidence de Madame la préfète Anne Marion Freiss ;
- de soumettre à l'AG une demande de soutien pour la restauration de la barque historique « **La Vaudoise** » en lui attribuant un don de CHF 150'000.-.

Financement

La préparation des budgets est sous la responsabilité des chefs de projets des départements. La comptabilité, incluant celle de AppApp, celle du Fonds Capital Développement ainsi que celle du Bureau du PALM, auditées annuellement par un réviseur externe, est assurée par le département des Affaires régionales. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination, sur préavis des commissions.

Le fonctionnement 2014 de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de CHF 6.96 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour les études du PALM a été abaissée en rapport au budget adopté en AG.

Personnel

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent 4,6 EPT.

A fin juin 2014, la déléguée à la promotion économique, Irina Sakharova, a décidé de réorienter sa carrière dans un domaine nouveau et d'entreprendre des études. Son remplaçant, Federico D. Andreani, a repris le poste (voir chapitre Economie et entreprises).

II – 4.2 - Commission Dépendance et Prévention

Membre : Serge Sandoz

Lausanne Région, par le biais de sa Commission dépendances et prévention, présidée par Madame Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, subventionne les associations suivantes :

- Rel'ier
- Rel'aids
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs – Lausanne –
- Bethraïm

Journée de réflexion « Espace Public : Prévenir ? Réagir ?

Le 15 mai 2014 s'est tenue à Epalinges, la journée de réflexion de la Commission dépendances et prévention sur le thème de la gestion de l'espace public.

Plus de 120 personnes, politiques, professionnels, représentants du monde associatifs, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment 3 conférences et 4 ateliers sur des questions liées à la gestion de l'espace public.

Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis d'enrichir des fiches/outils thématiques. Ils ont permis aux conseillers Municipaux présents, d'aborder les questions de gestion de l'espace public.

Brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescent

Le projet de traduction des lettres d'information (Lettres aux parents) d'Addiction Suisse a été finalisé en 2014 par la Commission dépendances et prévention. Une brochure de prévention à l'attention de parents d'adolescent, intitulée « Etre parent d'un adolescent », a été réalisée par Lausanne Région à l'intention de la population locale et migrante.

Sous l'égide de l'espace Mozaïk de l'association Appartenances, 10 duos ont été créés, pour 10 langues avec un interprète communautaire et un jeune migrant. Chaque duo a étudié le texte, l'a mis en discussion, l'a adapté, puis l'a enrichi selon sa propre culture, pour ensuite le traduire. Ce travail a donné lieu à des rencontres et de riches débats interculturels. Il a aussi permis aux jeunes migrants de s'approprier les messages de prévention et de les mettre en discussion au sein de leur propre communauté. La brochure, imprimée à 30'000 exemplaires et présentée aux médias en juin 2014, a rencontré un très vif succès. Dès sa parution, de nombreux journalistes en ont fait écho. En juillet, le département Affaires régionales a effectué un envoi d'environ 25'000 exemplaires aux associations, écoles et services concernés. La brochure a été une réelle réussite et a suscité de nombreux compliments. A fin septembre le stock en français était déjà épuisé.

La Commission dépendances et prévention a souhaité revoir le texte de la brochure, avec l'ajout d'un paragraphe sur l'homophobie, avant de la rééditer dans un premier temps en français. Lausanne Région se réjouit d'avoir pu offrir aux parents une brochure qui répond à leurs questions.

Statistiques sociales

Réalisé par Monsieur Christophe Al Kurdi de Rel'ier et financé par Lausanne Région, le site « Statistiques sociales » a été lancé en juin 2013 par Lausanne Région. Regroupées par commune, puis par secteur, et en référence aux chiffres cantonaux et suisses, les informations référencées sur ce site permettent aux conseillers municipaux et communaux d'avoir des points de comparaison entre leur commune et d'autres dans divers domaines. La commission proposera des pistes pour mettre en avant ces informations auprès des élus.

Soutien à la parentalité

L'étude « Femmes en marge », financée par la Commission dépendances et prévention de Lausanne Région, avait émis plusieurs recommandations à l'attention des élus et des professionnels.

L'une des recommandations faisait part d'un besoin des femmes en marge de recevoir un soutien à la parentalité, soit d'être reconnue comme mère. A cet effet, la commission a mandaté la Fondation du Relais pour effectuer, avec les mamans concernées et une professeure universitaire, une recherche « action communautaire » sur cette question. La déléguée aux Affaires régionales participe aux séances de pilotage de cette recherche à laquelle sont associés le Service de protection de la jeunesse (SPJ), ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Actuellement des groupes cibles ont été interviewés et le dépouillement devrait proposer en 2015, une action très concrète en faveur des mamans en marge.

Fonds de prévention

En 2014, la Commission dépendances et prévention a financé, via le Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Participation financière à l'organisation de conférences, ateliers et expositions sur l'homophobie, manifestations mises sur pied par le Conseil des jeunes de Lausanne qui, rappelons-le, accueille près de 40% de jeunes de la région.
- Participation financière au projet de prévention par les pairs « Le Pavé » organisé par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) sur la place de Montbenon, à Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives.

II – 4.3 - Commission Formation et Emploi des Jeunes

Présidente : Michèle Gay Vallotton

En 2014, Lausanne Région a traité divers dossiers, via sa Commission formation et emploi des jeunes, co-présidée par Michèle Gay-Vallotton, municipale à Cheseaux, et Germaine Muller, Municipale à Bussigny. La commission travaille activement pour faciliter l'accès des jeunes à une formation, notamment professionnelle.

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

Du 25 au 30 novembre s'est tenu le Salon des Métiers dans lequel une centaine d'exposants présentaient plus de 240 formations initiales et plus de 300 formations supérieures. Lausanne Région y a tenu un stand, géré par des apprentis employés de commerce et assistantes socio-éducatives des communes membres. Outre ces professions, celles d'horticulteur, de paysagiste, d'agent d'exploitation et d'agent de propreté ont été présentées aux jeunes visiteurs, notamment par des animations qu'ils devaient réaliser sous le contrôle des apprentis des communes.

Cette édition a remporté un grand succès puisque plus de 30'000 personnes s'y sont rendues. En vue de l'édition 2016, la Commission formation et emploi des jeunes a entamé une réflexion sur l'évolution de ce projet et son dimensionnement futur.

Devoirs surveillés

Une étude lausannoise sur les jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire, révèle que les devoirs surveillés peuvent être d'un grand secours aux élèves en difficulté, pour autant que l'encadrant réponde aux demandes et apporte aux élèves un vrai appui scolaire. La Commission formation et emploi des jeunes a donc souhaité faire un « état des lieux en matière de devoirs surveillés » sur les 29 communes membres. Les communes, associations scolaires et établissements scolaires ont donc répondu à un questionnaire établi par Lausanne Région. Le rapport final, en phase d'élaboration, sera remis aux Municipalités courant 2015.

AppApp

Remportant un énorme succès, cette prestation d'appuis scolaires aux apprentis est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois. Elle est financée et mise en œuvre par les associations régionales vaudoises, Lausanne Région finance ce projet pour les apprentis domiciliés ou travaillant dans la région.

En ce qui concerne Lausanne Région, durant l'année scolaire 2014-2015, 41 groupes ont été ouverts à fin 2014, donnant ainsi la possibilité à 156 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitaient ouvrir 60 cours sur l'année scolaire 2014-2015.

Pour obtenir cet objectif, le département Affaires régionales contactera les entreprises formatrices de la région lausannoise via un prospectus promotionnel. Ces appuis, gérés jusqu'en 2013 par Transition école-métiers (TEM), ont été repris par le Groupe pour l'apprentissage (GPA).

Ce groupe est composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site www.formation-apprentis.ch

Lift

Le projet LIFT est proposé par le réseau des entreprises pour la Responsabilité sociale dans l'économie (RSE) et s'adresse à des jeunes élèves, du niveau secondaire, dès la 9ème HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.).

Le projet LIFT facilite une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Il permet aux élèves de 13-15 ans de développer leurs compétences sociales, de comprendre l'intégration au monde professionnel, de saisir l'importance des branches scolaires et d'améliorer ainsi leurs résultats.

Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en ville de Lausanne. Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

Adospro.ch

Cette association, créée pour les adolescents entre 13 et 25 ans de la région lausannoise, a pour but d'aider gratuitement les jeunes à trouver un travail temporaire en parallèle à leurs études ou dans l'attente d'une formation. Réciproquement, elle est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pour effectuer de petits mandats.

Par l'expérimentation d'un petit job, cette association agit en amont en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et la découverte du monde du travail. Un coach est à disposition pour conseiller le jeune lors de la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, un bilan de compétences et la préparation à un entretien d'embauche, voire un placement. L'association Adospro a suivi plus de 120 jeunes en 2014. Lausanne Région soutient financièrement ce projet durant toute la législature 2011-2016.

II – 4.4 - Commission Transports

Comptages transports collectifs et transports individuels 2014

Présidée par Mme Claudine Wyssa, municipales à Bussigny, la commission Transports est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux. Gérés par le département Agglomération, en collaboration avec le Canton et Région Morges, les travaux se sont poursuivis en 2014. De mars à juin, plus de 270 postes de comptages ont été installés sur les routes de la région lausannoise. Les premiers résultats sur l'évolution du trafic individuel seront disponibles au printemps 2015. Le projet se poursuivra en 2015 avec la récolte des données des entreprises de transports publics. Le rapport final est attendu pour fin 2015.

Nouveautés de cette édition :

- 17 nouveaux relevés manuels aux carrefours pour la mobilité douce
- Intégration des données de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) pour les transports individuels
- 2 rapports intermédiaires en 2016 et 2018
- Toutes les informations sont désormais géo référencées

II – 4.5 - Commission Pyjama

Depuis 2004, le « Service Pyjama » est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa Commission Pyjama, présidée par Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, assurent la coordination de la communication et répondent aux questions de ses utilisateurs.

En 2013, ce service a subi un grand changement. En effet, les entreprises CFF et LEB ont souhaité inscrire leurs prestations Pyjama dans leurs propres horaires nocturnes. Ce faisant, elles ont décidé de ne plus percevoir la taxe supplémentaire de CHF 4.- liée au Service Pyjama, et ne font, de fait, plus partie de ce service.

Depuis le nouvel horaire de 2013, le Service Pyjama n'est assuré que par l'entreprise tl. Il dessert 37 communes les nuits des vendredis aux samedis et des samedis aux dimanches durant l'année. C'est pourquoi, après discussion avec tous les partenaires, il a été décidé que la Commission Pyjama de Lausanne Région n'avait plus de raison d'être. Elle a été dissoute à fin novembre, avec remerciements à tous ceux qui y ont apporté leurs compétences.

II – 4.6 - Commission Activités Sportives

Membre : Pierre Haemmerli

Lausanne Région, par le biais de sa Commission activités sportives, présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a notamment suivi les travaux du projet du nouveau centre sportif de Malley. La commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres.

La Commission activités sportives a également préparé un règlement d'attribution de subventions en matière de sports. Celui-ci a été validé par le Bureau de coordination de Lausanne Région et est entré en vigueur en 2014.

Nouveau Centre Sportif de Malley

Participation aux charges d'exploitation

Fin 2013, sur la base de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'architecture Ferrari, les Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens décident de soutenir le projet de construction d'un nouveau centre sportif à Malley et approchent les communes de Lausanne Région pour une éventuelle participation aux charges de fonctionnement de la nouvelle installation.

Des représentants de la Commission activités sportives, ainsi que des représentants de la Commission financement régional participent au « groupe piscine » de Lausanne Région. Ce groupe a suivi l'avancement du dossier du complexe patinoire-piscine à Malley et a proposé la nouvelle clé de répartition financière pour la participation des communes membres au nouveau complexe sportif.

Durant toute l'année 2014, Lausanne Région a été très impliquée dans ce projet. Mme Patrizia Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, en charge du dossier a assuré avec le groupe piscine et le Chef de projet, M. Pierre Imhof, le suivi technique du dossier.

M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région, participe également au groupe politique du projet qui se réunit régulièrement depuis quelques mois.

Lors de l'Assemblée générale de Lausanne Région du 25 septembre 2014, 23 des 26 Municipalités ont accepté le principe d'entrée en matière sur le financement du déficit d'exploitation du futur complexe.

Les prochaines étapes du projet:

- Hiver 2014/2015: les Municipalités des communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens) ont demandé à leur Conseil communal respectif l'autorisation de cautionner l'emprunt. Les trois communes ont obtenu l'accord de leur Conseil communal à une très large majorité.
- Février 2015 : présentation du projet aux Conseils communaux et généraux des 29 communes de Lausanne Région
- Printemps 2015, avec délai au 30 juin 2015 : engagement des Conseils communaux et généraux des communes de Lausanne Région pour la participation à la prise en charge des coûts d'exploitation.

L'implication de Lausanne Région pour ce projet d'envergure se poursuivra en 2015 avec la tenue des soirées d'information et l'élaboration du préavis intercommunal.

II – 4.7 – Département Agglomération

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Suite aux réflexions menées par l'Unité de conseil et d'appui cantonale en management et organisation (UCA) sur la gouvernance du PALM, une « cellule stratégique partenariale » a été mise en place regroupant des représentants du Canton et des schémas directeurs. Le comité de pilotage a décidé la fermeture du bureau du PALM au 31 décembre 2014.

Une nouvelle structure, renforcée par des effectifs cantonaux affectés au PALM et par les schémas directeurs (représentant les communes) reprend le flambeau des opérations liées au développement de l'agglomération. Dorénavant, les Présidents des schémas sont intégrés au Bureau exécutif (auparavant le Bureau exécutif était composé des deux Conseillères d'Etat et des deux Présidents des associations régionales).

Pour Lausanne Région cela se traduit par une diminution des charges liées au Bureau du PALM (budget 2015) et par une réaffectation du temps de travail de Mme P. Darbellay, secrétaire générale. A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leur participation financière aux études transversales PALM pour leur communes selon la clé usuelle (soit 40% pour Lausanne Région, 10% Région Morges et 50% Canton) ainsi que l'organisation des Conférences d'agglomération.

Conférence d'agglomération

Afin d'informer les conseillers communaux de l'avancement des travaux du PALM, Lausanne Région a organisé, avec l'association Région Morges, la 3^{ème} conférence d'agglomération élargie à tous les élu-e-s communaux du périmètre du PALM. Cette dernière a eu lieu le 8 octobre 2014 à Beaulieu et a réuni près de 550 conseillers communaux.

Pour l'occasion, Lausanne Région a réalisé, en collaboration avec la ProdTV, deux films de qualité. Ils peuvent être visionnés sur le site www.lausanne-morges.ch.

Mmes les Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite se sont exprimées respectivement sur les enjeux et les défis suite à l'entrée en vigueur de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ainsi que sur les modifications des comportements des usagers en matière de mobilité. Les nouveaux projets de développement des réseaux transports publics ont été présentés par les directeurs des tl et des MBC, Messieurs Michel Joye et M. François Gatabin.

Enfin, coordonnés par Région Morges, les schémas directeurs ont proposé une exposition sur la « densité et la qualité » dont le contenu a fait écho en Suisse et à l'étranger. A l'issue de la conférence, les représentants des législatifs et exécutifs communaux ont emporté des brochures d'information résumant les récentes études adoptées par le Comité de pilotage du PALM.

II – 4.8 – Département Promotion économique

Commission promotion économique

Présidée par Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, la commission s'est réunie à trois reprises pour définir les actions prioritaires en termes de promotion économique. Durant cet exercice, la commission a abordé notamment les thèmes suivants :

- Organisation, préparatifs et analyses des éditions 2014-2015 du Prix PERL.
- Participation à diverses manifestations de promotion économique 2014-2015.
- Activités du Fonds Capital Développement de Lausanne Région.
- Projets entrepreneuriaux soutenus pendant l'année et les préavis accordés au titre de la LADE.
- Révision de la stratégie régionale (typologie du territoire, analyse SWOT, enjeux et axes stratégiques pour la future période 2016-2019).
- Analyse des recommandations suite au rapport du SPECo concernant l'analyse des impacts économique, médiatique et financier des soutiens LADE aux manifestations/congrès.

Le « guichet entreprises »

L'une des missions du Département consiste à soutenir la création et le développement des entreprises dans notre région. Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose des prestations d'information, des conseils, des analyses de modèles et plans d'affaires, un accompagnement à la recherche de locaux et une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit également dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion du Canton de Vaud (SPECo).

En 2014, le Département a fourni sa palette de prestations à plus de 100 porteurs de projets (projet d'entreprise et entreprises existantes confondus). Elle a également suivi 15 dossiers de recherche de locaux ou de terrains d'activités.

Afin de mieux soutenir les porteurs de projets dans leur démarche de création d'entreprise, le Département a mis en ligne, à la fin de l'exercice, plusieurs fiches thématiques apportant des conseils, trucs et astuces autour de la création et de la gestion d'entreprise.

Fonds Capital Développement Lausanne Région

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou la commercialisation de biens et services. Actuellement trois prêts à hauteur de CHF 50'000.- chacun sont suivis et se trouvent en phase de remboursement. Les domaines d'activité des sociétés sont la solution technologique dans le domaine de la domotique, le service et prestations dans le domaine de la médecine alternative, le développement de plateforme et services dans le domaine du ski. Fin 2014, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur l'avenir et le positionnement du FCD.

PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne

Parmi une centaine de prix distribués annuellement en Suisse, le Prix PERL est l'unique concours dont les trophées sont remis par des collectivités publiques. Depuis 2003, plus de 50 projets pour un montant total de CHF 1'200'000.- ont ainsi récompensé des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans le high-tech. En outre, il représente aussi une plateforme unique permettant aux entreprises nominées et lauréates d'être sous le feu des projecteurs grâce à un fort apport médiatique. Le prix porte haut les couleurs de la région lausannoise et met en exergue l'excellence de l'esprit d'entrepreneuriat local et l'importance qu'elle accorde au développement de son économie.

Le 7 mai, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise pour la première fois en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Huit entreprises nominées, désignées parmi plus de 40 candidatures, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. Les 5 entreprises primées se sont vues attribuer un montant total de CHF 100'000.- dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les sciences de la vie, l'artisanat, les technologies médicales, la propulsion nautique ou encore la conception de jeux éducatifs. L'édition 2015, basée sur le concept de 2014, a démarré dans le courant de l'été. L'appel à candidature a été lancé début octobre par le biais de l'ensemble du réseau et des partenaires médias, économiques et politiques. La prochaine cérémonie est fixée le 7 mai 2015 et se déroulera au Théâtre de Beaulieu à Lausanne. L'évènement sera à nouveau retransmis en direct sur la chaîne de télévision LA TELE.

II – 4.9 - Conclusion

L'année 2014 boucle avec un inventaire impressionnant d'activités dans tous les domaines nécessitant une intervention intercommunale. L'année 2015 s'annonce d'ores et déjà chargée de beaux projets.

Les travaux sur le nouveau Centre sportif de Malley vont se poursuivre avec l'organisation des séances d'informations aux conseillers communaux et l'élaboration du préavis modèle intercommunal. En guise de remerciement pour la participation des communes au projet, la 4^{ème} édition de la journée sportive régionale « Dimanche Sportif » se tiendra le dimanche 4 octobre 2015, à Malley. Une grande journée de fête autour des sports de glace et glisse, sera organisée pour la population.

Les rapports de comptages transports individuels et collectifs seront également finalisés en 2015. Lausanne Région en organisera la présentation et la diffusion auprès des communes.

Sur la thématique de la dépendance et de la prévention, une journée de réflexion sera organisée le 27 mai 2015 au Gymnase Auguste Picard à Lausanne sous le titre « Drogue : Prévenir, agir : quels outils pour les communes ? ».

La Commission formation et emploi des jeunes organisera aussi une journée de réflexion qui se tiendra le 4 novembre 2015 à Cheseaux sur les liens entre l'école, la famille et la société.

Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14^{ème} édition du Prix PERL 2015, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le 7 mai prochain a déjà débuté. D'autres réflexions seront menées en 2015, notamment la révision de la stratégie régionale 2016-2019 ou l'avenir du Fonds Capital Développement.

En 2015, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par nos communes membres.

II – 4.10 – Communes membres

Lausanne Région est composée actuellement de 29 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

Secteur Ouest :

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

Secteur Nord :

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat Menthue, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet et Romanel-sur-Lausanne

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

Secteur Est :

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments

III - 1 - Police des constructions

III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2014

10 permis de construire ont été délivrés en 2014, qui se répartissent comme suit :

- 2 permis pour la construction d'immeubles de logement
 - Ch. de la Plantaz 6 – un immeuble de 8 appartements
 - Rte d'Yverdon 6 b – un immeuble de 9 appartements
- 1 permis pour des transformations de bâtiments privés
 - Rte de Genève 8 – transformation d'un rural en un immeuble de 4 appartements
- 7 permis pour divers petits travaux (véranda, piscines, jardin d'hiver, garages)

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC)

III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité

La commission s'est réunie trois fois en 2014 pour procéder à la visite de trois bâtiments. (Rte de Genève 6 / Centre de vie enfantine / Fondation Primeroche) Les permis d'habiter y relatifs ont pu être délivrés.

III - 2 – Urbanisme

III - 2.0.a – Stratégie communale en matière de SDA

Le plan sectoriel des surfaces d'assolément attribue à chaque canton un quota de surfaces d'assolément à garantir afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante.

Afin que le Canton puisse statuer sur la justification de porter atteinte aux SDA et/ou les mesures de compensation des emprises, il doit pouvoir compter sur un état de la situation le plus complet possible. Ainsi, le canton exige que les communes concernées dotent leur plan directeur communal d'une stratégie en matière de SDA qui permette de déterminer l'état de la situation, les emprises, les compensations ainsi que le bilan final en matière de SDA.

La Municipalité a transmis la stratégie communale en matière de SDA en mars 2014. En synthèse cette stratégie détermine que les projets de développement portés par la Commune (Châtelard, Le Pâquis, Grand-Pré-Sud secteur C, Nonceret-La Croix, La Rochette, Est-Cheseaux) impliquent des emprises sur les SDA pour un total d'environ 18 ha que la Commune n'est pas en mesure de compenser. La Commune présente donc un bilan SDA négatif d'environ 18 ha et demande que les projets concernés soient dispensés de l'obligation de compenser par l'utilisation de la marge cantonale.

Cette demande de dispense de compensation est justifiée car l'ensemble des projets conduits à court terme sont d'importance cantonale dès lors qu'ils figurent dans le PALM 2012 comme secteur inclus dans le site stratégique C (Le Pâquis, Grand-Pré-Sud secteur C, Nonceret-La Croix) ou comme pôle fonctionnel hors périmètre compact et site d'activités d'importance cantonale (Châtelard).

Le rapport d'examen préalable relatif à la stratégie communale en matière de SDA nous est parvenu le 27 octobre 2014. Avant que le SDT ne puisse valider la stratégie, il est demandé d'actualiser les chiffres de l'état de situation des SDA, d'apporter une démonstration sur la minimalisation des emprises des nouvelles zones à bâtir sur les SDA et enfin d'analyser les impacts sur l'agriculture locale. Ces demandes ont été précisées le 11 décembre 2014 lors d'une séance réunissant représentants de la Municipalité, du SDT et du Service de l'agriculture.

La stratégie communale en matière de SDA modifiée a été transmise pour examen préalable complémentaire le 13 mars 2015. Sa validation par le SDT est primordiale sachant qu'elle conditionne l'approbation par le Département compétent des nouvelles zones à bâtir du Pâquis, du Grand-Pré Sud secteur C et de Nonceret-La Croix.

III - 2.0.b – Dimensionnement des réserves de la zone à bâtir

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud doit, dans les 5 ans à compter du 1er mai 2014, adapter son Plan directeur cantonal et définir notamment les surfaces destinées à l'urbanisation pour les 15 prochaines années. Les communes vaudoises, en concertation avec l'Etat de Vaud, dimensionnent leur réserve à bâtir en approuvant un document intitulé « Bilan des réserves à bâtir » qui permet d'identifier les communes dites surdimensionnées et quantifier l'ampleur de ce surdimensionnement. Les communes dont la réserve à bâtir, hors périmètre de centre, permet une croissance 2008-2023 supérieure à 30 % doivent réduire leur zone à bâtir.

La Commune a reçu une pré-estimation automatique des réserves à bâtir réalisée par le SDT le 27 juin 2014. Sur cette base un contrôle systématique a été fait et des modifications justifiées ont été proposées au SDT le 23 octobre 2014 et validées par ce dernier le 12 janvier 2015. Le bilan des réserves à bâtir a finalement été approuvé le 19 janvier 2015 par la Municipalité et le 10 février 2015 par le SDT.

Le bilan des réserves à bâtir de Cheseaux conclut que le facteur de croissance 2008-2023 est de 17 % signifiant que les capacités hors du périmètre compact sont cohérentes avec les besoins en développement de la commune.

III - 2.1 - Le Pâquis

Le PPA a été transmis pour examen complémentaire aux Services concernés de l'Etat de Vaud le 4 février 2014. Le rapport d'examen complémentaire nous est parvenu le 24 juillet 2014.

Ce dernier préavise favorablement le projet sous-réserve de l'augmentation de la densité à 150 hab.empl./ha, de la mise à jour de l'étude acoustique sur la base de la nouvelle densité projetée et de l'approbation de la stratégie communale en matière de SDA.

Le 4 septembre 2014 une séance réunissant représentants de la Municipalité et du SDT a eu lieu pour traiter notamment de la densité du projet et de la possibilité de soustraire la zone de verdure (comprenant les jardins familiaux et l'aire publique de jeux) du calcul de la densité. La réponse positive du SDT nous a été transmise le 9 janvier 2015.

Le projet a été adapté (y compris la convention foncière) et transmis par la Municipalité le 16 mars 2015 pour examen préalable complémentaire II.

III - 2.2 – PPA Nonceret – La Croix

Les études-test ont été finalisées. Sur la base des propositions et des remarques du collège d'experts, un rapport de synthèse a été élaboré, validé le 16 juin 2014 par la Municipalité et le 1^{er} juillet par le Syndicat d'améliorations foncières de Nonceret-La Croix. Ce document a été transmis pour accord préliminaire aux Services concernés de l'Etat de Vaud le 9 juillet 2014.

L'accord préliminaire nous a été transmis le 18 novembre 2014. Le SDT entre en matière pour le développement proposé moyennant la conduite d'une réflexion sur la programmation des activités économiques à l'échelle du SDNL, la validation de la stratégie communale en matière de SDA et l'intégration d'une planification énergétique au programme du PPA.

En parallèle de l'envoi du rapport de synthèse, un cahier des charges fixant les modalités de l'élaboration de l'étude du PPA a été élaboré et transmis par le Comité de direction du Syndicat le 17 septembre 2014 à 3 bureaux d'urbanisme ; GEA Vallotton et Chanard SA, Fischer & Montavon et Urbaplan. Les offres des 3 bureaux présentant chacune des équipes pluridisciplinaires ont été reçues le 13 octobre 2014.

L'analyse des offres par le Comité de direction et l'audition des soumissionnaires le 21 octobre 2014 a permis de proposer au Syndicat d'améliorations foncières d'adjuger le mandat du PPA Nonceret-La Croix au bureau Urbaplan. Cette proposition a été validée par le Syndicat lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2014 et la décision d'adjudication a été transmise au bureau Urbaplan le 3 novembre 2014.

La première étape du PPA Nonceret-La Croix a été engagée en janvier 2015. Elle doit permettre la validation du concept d'urbanisation par le Groupe décisionnel composée de représentants des parties (Canton, Commune, Syndicat).

III - 2.3 - Centre du village

La demande de crédit au Conseil communal a été présentée et acceptée par le Conseil communal le 8 avril 2014.

De nombreuses séances de travail ont été menées depuis avec le bureau mandataire en vue de finaliser le détail des aménagements, mobilier urbain, etc...

Les travaux devraient débuter au début du printemps 2015 et s'étaler sur une période d'environ six mois.

Par ailleurs les discussions se sont poursuivies quant à l'avenir à moyen terme de la place de la Gare, entre les divers partenaires : commune, association immobilière de la paroisse et propriétaires. A ce jour, aucun projet n'a pu être finalisé. Il est probable que dans un premier temps, seul le bâtiment de l'Hôtel de la Gare, propriété des Retraites Populaires, fasse l'objet d'une réfection.

III - 2.4 – Centre de vie enfantine

La construction du Centre de vie enfantine (CVE) s'est achevée comme prévu au début de l'été 2014.

Ainsi à la rentrée d'août, l'association La Galipette a pu emménager dans les nouveaux locaux, de même que l'UAPE Les Funambules. Des locaux ont également pu être aménagés pour la Ludothèque le Dé tour. Deux salles ont été provisoirement mises à disposition de l'Etablissement scolaire de la Chamberonne. Une seule a été occupée pour l'année scolaire 2014-2015.

L'inauguration officielle du bâtiment a eu lieu le 13 septembre 2014.



III - 2.5 - Grand-Pré Sud, secteur B

L'EMS Primeroche a, comme prévu, ouvert ses portes en été 2014.

Au sud de ce bâtiment, la SCHL (société coopérative d'habitation de Lausanne) a poursuivi la construction de quatre locatifs à loyers abordables (51 logements), comprenant 8 logements protégés qui pourront fonctionner en synergie avec l'EMS. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2015.

III - 2.6 - Grand-Pré Sud, secteur C (La Cuessière)

L'étude de faisabilité adaptée a été présentée aux propriétaires qui ont validé, le 3 octobre 2013, le principe d'engager l'étude du PPA « Grand-Pré Sud – Secteur C ». Une convention de répartition des frais d'étude a été signée par les propriétaires le 21 novembre 2013.

En continuité de l'étude de faisabilité qui avait fait l'objet d'un accord préliminaire du SDT, l'étude du PPA a été engagée. Le projet de PPA, validé en juillet 2014 par les propriétaires et le 14 juillet par la Municipalité a été transmis le 8 août aux services concernés de l'Etat de Vaud pour examen préalable.

Le rapport d'examen préalable nous est parvenu le 17 février 2015. Les services de l'Etat préavisent favorablement le PPA moyennant l'élaboration d'une étude d'opportunité en matière énergétique, la confirmation de la faisabilité des constructions dans les secteurs les plus exposés au bruit routier et une meilleure prise en compte de la transition paysagère avec le secteur du Château.

III - 2.7 - Secteur Châtelard

Le Conseil communal a accepté le 8 avril 2014 de ratifier la convention entre la commune et la société EPIC, pour le développement de la zone d'activité du Châtelard.

Le PPA a été mis à l'enquête publique du 18 mars au 17 avril 2014. Il n'a pas rencontré d'opposition. Il a ensuite été soumis à l'approbation préalable du Département concerné. La décision finale a ensuite été acceptée par le Conseil communal lors de sa séance du 24 juin 2014.

Le 25 août le PPA Châtelard a été approuvé préalablement par le Département compétent.

Un recours de l'Office du développement territorial (ARE) a été déposé à la Cours de droit administratif et public (CDAP) le 25 novembre 2014 contre le Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud et la Commune de Cheseaux concernant la décision du 25 août 2014 approuvant préalablement le PPA Châtelard.

Les réponses des parties intimées ont été transmises respectivement le 16 décembre 2014 et le 12 janvier 2015.

III – 3 – Commission consultative d'urbanisme

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Bercioux Armand, Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Grandjean Philippe, Gygax Jean-Marc, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André.

La commission consultative s'est réunie une première fois le 6 février 2014, pour prendre connaissance de l'évolution du projet d'aménagement du Centre du village, puis le 25 février pour prendre connaissance de l'état des Plans Partiels d'affectation en cours.. Une troisième rencontre a eu lieu le 5 novembre 2014 pour faire le point sur divers dossiers en cours.

Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu

IV - 1 – Sécurité publique

IV - 1.1 - Effectifs

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique.

IV - 1.2 - Emploi du temps

Le travail incombant au service de police administrative est toujours très conséquent.

Parmi les tâches principales, relevons : manifestations, service de parcage et régulation du trafic, surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes, en fonction des disponibilités du service), convois funèbres, contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame).

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la police des cimetières, le contrôle des patentes, des prix, des bulletins d'hôtels et des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales, l'affichage et les procédés de réclame, le registre des commerçants de même que les objets perdus ou trouvés ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2014.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

M. Antoine Simond a suivi deux jours de cours d'introduction, un jour de cours de perfectionnement et une demi-journée de congrès pour les délégués bpa à la sécurité.

Il a également participé à deux demi-journées de séminaire de formation donnée par l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP), dont la commune de Cheseaux fait partie.

IV - 1.2.1 – ASP rapport des activités en 2014

	2014	2013	2012
Interventions	103	NC	NC
pollution/incendie/inondation	2	NC	NC
déchets sauvages, sacs non-conformes	9	NC	NC
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	13	NC	NC
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	8	NC	NC
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	7	NC	NC
gibiers ou animaux trouvés périssables ou animaux errants	13	NC	NC
affaires diverses (problème de voisinage, bruit, attroupement)	24	NC	NC
individus suspects, artistes de rue, mendiants, roms, gens du voyage	15	NC	NC
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	8	NC	NC
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules	4	NC	NC
Contrôles / Patrouilles / Services préventifs / Manifestations	362	NC	NC
contrôle du stationnement	86	NC	NC
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	23	NC	NC
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	38	NC	NC
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pedestre ou en VTT)	115	NC	NC
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière en localité	80	NC	NC
services pour manifestations, enterrements	11	NC	NC
Dénonciations	670	NC	NC
amendes d'ordres (stationnement et interdiction de circuler)	593	325	188
ordonnances pénales/sommations suite AO non payées	41	NC	NC
ordonnances pénales/sommations suite dénonciations privées	27	NC	NC
rapport dénonciation suite infraction au RGP	4	NC	NC
rapport dénonciation suite infraction au RGD	5	NC	NC
Notification des commandements de payer	148	316	559
Rapports de naturalisation	15	18	7
Rapports objets trouvés	63	NC	NC
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	74	NC	NC

IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Ces rapports sont remis à l'administration concernée.

IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

18 personnes sont décédées durant l'année. Une inhumation de corps et quatre inhumations cinéraires ont eu lieu au cimetière, trois au jardin du souvenir. Dix personnes ont été inhumées hors de la commune.

IV - 1.5 - Délits

Statistique de la police cantonale	2014	2013	2012
Nombre total d'Infractions au code pénal	198	208	292
Vols par effraction	33	34	57
Vols par introduction clandestine	2	2	11
Vols à la tire/astuce	3	6	3
Vols à l'étalage	5	3	2
Effractions dans véhicules	6	10	7
Vols de véhicules	6	3	10
Vols de plaques véhicules	1	8	6
Dommages à la propriété (sans vol)	13	13	17
Escroquerie (y compris d'importance mineure)	2	8	6
Menaces, contraintes, violences	2	4	8
Intégrité sexuelle	9	1	1
Infraction à la loi sur les stupéfiants	7	18	24
Services préventifs (surveillances, contrôles de circulation, patrouilles en localité)	108	91	NC

IV - 2 - Inspection des viandes

IV - 2.1 - Généralités

Le contrôle des viandes a été remis à la commune de Cheseaux depuis 1991 sous la responsabilité d'un vétérinaire nommé par la commune. Celui-ci est chargé du contrôle des viandes au sein de l'établissement Bell Suisse SA, division Romandie, tout en ayant le statut d'employé communal.

Il doit veiller principalement à la protection de la santé publique en faisant respecter les prescriptions fédérales et cantonales en la matière et en appliquant les dispositions relatives au contrôle des abattoirs et de la police sanitaire, ainsi qu'à la protection des animaux et des consommateurs.

Dès le début de l'année 2006, les contrôleurs des viandes non vétérinaires sont également employés de la commune, selon les nouvelles directives fédérales et cantonales en la matière.

IV - 2.2 - Activités quotidiennes

Supervision de la réception des animaux, du déchargement du bétail de boucherie, du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport, du contrôle des animaux avant abattage pour vérifier leur état général, et déterminer s'ils sont sains ou au contraire s'ils présentent des blessures ou des symptômes de maladie.

L'abattage se déroule dans un établissement dont l'infrastructure et les installations sont prévues pour une grande quantité journalière. Les opérations se répartissent sur plusieurs postes de travail : étourdissement, saignée, échaudage, flambage, habillage, éviscération, contrôle (examen visuel, incision, palpation et décision), contrôle des viandes, décision concernant l'aval à la consommation, pesage et stockage.

Les sous-produits animaux sont éliminés après leur séparation en trois catégories. Un contrat a été passé avec une entreprise d'élimination suisse-allemande, qui se charge du recyclage (incinération, valorisation).

Les viandes entrant ensuite dans les ateliers de découpe doivent provenir d'un animal qui a fait l'objet d'une inspection et a été jugé propre à la consommation.

A préciser que l'entreprise Bell Suisse SA remplit les normes UE, ce qui implique que le vétérinaire (ayant un statut de vétérinaire fédéral d'exportation) doit veiller à ce que l'établissement remplisse les conditions garantissant le maintien de ce statut.

IV - 2.3 - Abattages	2014	2013	2012
Bovins :	27'200	27'721	29'069
Chevaux :	202	179	195
Porcs :	87'934	88'835	93'992
Moutons :	9'488	11'310	10'815
Impropres à la consommation :	259	212	232

IV - 3 - Protection civile (ORPC)

IV – 3.1 Généralités

La collaboration des six communes du district de Lausanne (Lausanne, Cheseaux, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel) fonctionne depuis le premier janvier 2012 tant au niveau des cours de répétition qu'au niveau des engagements en situation d'urgence. La convention entre les communes concernées devrait être finalisée en février 2015.

IV - 3.2 –Tâches générales

La protection civile accomplit les tâches suivantes :

- gérer et garantir les effectifs de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC);
- mettre sur pied et diriger les cours de compétence communale ;
- participer, d'entente avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres ;
- garantir l'état opérationnel et les engagements de l'ORPC avec les partenaires.

IV - 3.3 - Effectifs

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2010	2011	2012	2013	2014
1'155	1'069	1'035	1'112	1'188

IV - 3.4 - Instruction

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'913 jours de service. La prestation la plus importante pour 2014 restera l'engagement au profit du meeting Air14, représentant à lui seul 1'265 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à douze reprises alors que dans deux cas, des mesures plus importantes ont été activées :

- alarme de la Formation d'Intervention Régionale (FIR) afin d'assurer la déviation de trafic en soutien à la police cantonale sur l'A9 ;
- mise en place d'une planification afin de garantir un accueil de 600 personnes en vue d'une évacuation d'urgence suite à l'incendie de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens.

De plus, la DPCi a été largement impliquée dans le cadre du plan DIAM, particulièrement son plan « Canicule » (lequel n'a pas été déclenché).

IV – 3.5 - Matériel et équipement

Sur la base des directives fédérales, et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel désuet avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre partie a été remise à l'OIPC. Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2015. Dans le cadre du concept d'assistance, 240 lits pliables ont été acquis et conditionnés par palettes de 30 pièces.

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à 17 reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

IV – 3.6 - Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2014 s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 304 abris jugés en ordre (94%) ;
- 2 abris comportant des défauts mineurs (0.6%) ;
- 12 abris comportant des défauts graves (4%).

IV – 3.7 – Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- La conduite et la technique de travail en état-major ;
- La prise en charge de personnes d'un EMS et l'accueil de celles-ci ;
- Le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- Le perfectionnement dans le domaine de la télématique.

IV – 3.8 - Engagement des volontaires et miliciens

5'504 jours auront été accomplis en 2014, soit 500 jours de plus qu'en 2013. Cette augmentation provient essentiellement des engagements importants tels que Air14 et Tornado.

IV – 3.9 - Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 5 février par le CTA de Pully à 13h30, et manuellement à 13h40. En définitive, toutes les sirènes (63) ont fonctionné, sauf une sur déclenchement à partir du CTA et sept sur déclenchement manuel.

IV - 4 - Service du Feu



IV - 4.1 - Effectif du SDIS La Mère

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	8	5	7
Sous-officiers supérieurs :	1	2	1
Sous- officiers :	5	5	10
Appointés :	6	3	5
Sapeurs :	17	20	35
Recrues :	5	5	5
Total	42	40	63

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 22 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année le SDIS a enregistré dans son effectif 9 arrivées et 29 départs; les départs sont pour la plupart dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

IV - 4.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

IV - 4.3 - Commission du feu

Composition à fin 2014 :

Cheseaux : Serge Sandoz - Municipal, Jean-Pierre Lambercy, Armand Kohler,
Le Mont : Jacques Marchand - Municipal, Jean-Claude Amiguet,
Stéphane Piguet
Romanel : Daniel Crot – Municipal, Philippe Thuillard, Jean-Paul Chapatte
Jouxens : Serge Roy – Syndic, Ivan Spring, Damien Freemantle
Commandant : Bernard Borgeaud
Quartier-Maître : Nicolas Petit
Chefs de sites : Alain Blanc – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,
Jean-Luc Blanchard - Romanel

La commission du feu c'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS, modifier les règlements et conventions du SDIS et le budget 2015. La disparition subite, fin 2014, de Jean-Daniel Joerg, membre de la commission depuis 2010 et ancien commandant du Mont a endeuillé la commission du feu et tous le SDIS.

IV - 4.4 - Formation – exercices communaux

Un total de 82 soirées a été consacré à ces exercices.

Les thèmes de l'instruction ont été principalement : déploiement des conduites d'extinction, utilisation adéquate des moyens et des agents d'extinction, méthodologie d'instruction (2015), les échelles et divers exercices d'interventions.



IV - 4.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2014, cela représente pour l'ensemble du SIDS un total de 1'766 heures de cours. Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé aux championnats Suisse des JSP avec une 12^{ème} place (sur 30).

IV - 4.6 - Interventions du corps

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Feux :	28	17	24
Alarme automatiques :	27	32	39
Inondations :	36	28	27
Sauvetages :	5	5	9
Assistance sanitaire	1	4	4
Appels officier de service :	1	0	4
Renfort Eléments naturels	1	4	0
Divers :	<u>10</u>	<u>6</u>	<u>9</u>
	109	96	116

IV - 4.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers.

Autres manifestations : Fête nationale du 1^{er} août, passeport vacances.

IV - 4.8 - Véhicules

Le 19 septembre 2014 un nouveau véhicule de traction d'une valeur de 65'000.00 CHF a été mis à disposition du SDIS la Mèbre par l'ECA.



Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts

Domaines

V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement alourdir un emploi du temps déjà chargé.



Nos effectifs (inchangés) étaient les suivants à fin 2014 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Bodergat	100 %
	M. Philippe Corday	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Lionel Fasel	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous relate la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2014	2013	2012
- Terrains de football, gazons	3,45 %	3,26 %	3,03 %
- Parcs et cimetière	22,33%	20,68 %	21,42 %
- Forêts / fauchage et exploitation	5,50 %	4,78 %	6,07 %
- Collecteurs, grilles, ruisseaux	3,64 %	1,70 %	1,52 %
- Routes / chemins balayage	10,52 %	9,88 %	9,54 %
- Routes / chemins réparation	11,07 %	8,76 %	6,41 %
- Routes / chemins fauchage	3,27 %	2,38 %	2,42 %
- Neige	2,85 %	7,76 %	5,74 %
- Véhicules et machines	2,51 %	3,03 %	4,70 %
- Voirie divers	15,28 %	17,91 %	21,71 %
- Ecoles et Sociétés	3,44 %	3,76 %	2,31 %
- Déchetterie	16,14 %	16,10 %	15,13 %

V - 2 - Routes et chemins

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **19** interventions en 2014 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les manifestations communales, il faut relever entre autres :

- Aménagement des jardins familiaux
- Aménagement de chemins forestiers
- Réparation et aménagement des cours d'écoles
- Pose de garage au terrain de football
- Déménagement de la Galipette et de l'UAPE
- Curage et nettoyage du bassin de rétention
- Nettoyage et taille à la Planche aux malades
- Nettoyage en forêts et limites parcelaires

V - 3 - Domaines

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha

Surface forestière exploitable propriété de la commune : 28 ha

V - 4 - Forêts

V - 4.1 - Généralités

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 34 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 300 m³t (m³ tiges) pour permettre de garantir l'équilibre des âges de l'ensemble des peuplements. Tous ces éléments se trouvent dans le plan de gestion forestier qui a été révisé en 2014 et avalisé par la Municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, nos exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

V - 4.1.1 - Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2012-2015

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.2 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2012-2015

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Petite et Grande Chamberonne sont indemnisés sur la base de forfaits à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

V - 4.1.3 - Chablis sur propriétés privées

Pour freiner la propagation des bostryches dans les forêts publiques, il est indispensable que les propriétés privées soient aussi entretenues. Par conséquent, la Municipalité a décidé de prendre en charge les déficits (après vente des bois) sur les propriétés privées jouxtant nos parcelles forestières. A noter que les communes de Crissier, Sullens et Villars-ste-Croix se sont aussi engagées à financer les déficits. Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de projet.

V - 4.2 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, avec le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

Composition

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxten-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vuflens-la-Ville.

Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 19 mars 2014 à Bussigny. La deuxième assemblée ordinaire consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 17 septembre 2014 à Chavannes-près-Renens.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement : En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- élaboration de la stratégie en matière de bois-énergie
- signatures des plans de gestion forestiers pour toutes les communes
- analyse de l'impact du degré d'intégration 2 pour les membres du Groupement

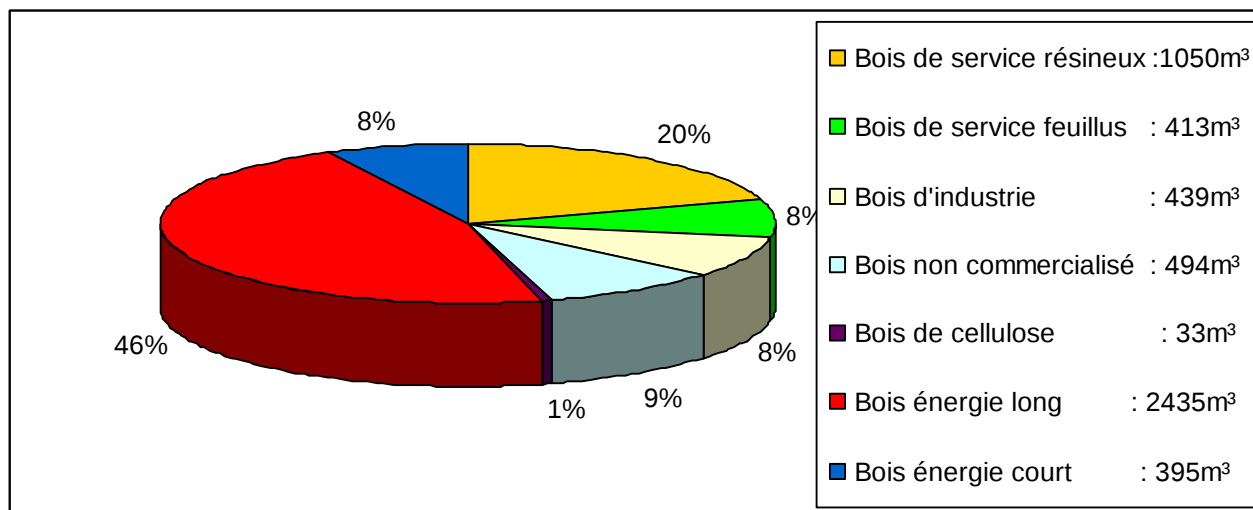
Contrats de gestion

Le Groupement a établi un contrat de gestion avec chacun de ses 15 membres. Concernant les propriétés forestières de l'Etat, un contrat de gestion a aussi été signé. L'ensemble des propriétaires publics a choisi le degré de gestion 1 qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultées ou validées par le garde forestier. A noter que dès 2017 les communes auront la possibilité de conclure des contrats de gestion degré 2, si elles le désirent. La différence fondamentale entre ces deux degrés résidera dans une comptabilité unique gérée par le Groupement et une organisation globale de tous les travaux exécutés sur l'ensemble des propriétés forestières.

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière de chaque groupement.

Volume de bois prélevé sur le Groupement forestier (5'242 m³)



V - 4.3 - Organisation du service forestier communal

La surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt de même que la vente des bois incombent au Garde forestier M. Laurent Robert en collaboration avec M. Pierre Haemmerli, Conseiller municipal. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et au plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux forestiers ont été exécutés en partie par une entreprise forestière assujettie aux directives de la "solution de branche forestière" (normes en matières de sécurité du travail). Les travaux de sylviculture simple sont exécutés par le personnel du service de voirie.

V - 4.4 - Travaux entrepris durant l'année

Plantation (0 m²)

Durant cet exercice, grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons pas eu recours aux plantations.

Sylviculture et fauchage (28'900 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Dans les plantations, deux fauchages sont accomplis chaque année et lorsque les arbres atteignent une hauteur de 2 mètres nous procédons chaque 5 ans à une sélection des tiges.

Exploitations forestières normales (237 m3)

Durant cet exercice nous sommes intervenus dans les secteurs forestiers suivants:

- Ouest du Manège, sous forme d'éclaircie pour améliorer la qualité du peuplement restant; érable, hêtre
- Nord du Vieux Refuge, sous forme d'éclaircie pour faciliter le rajeunissement naturel; épicéas, hêtres

Exploitations forestières forcées (chablis) (18 m3)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par des parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection sanitaire sur l'ensemble des propriétés forestières communales situées à proximité des infrastructures.

Projet de forêts protectrice 2012-2015 (0 m3)

Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet.

Génie forestier et divers

Entretien des chemins

Ce chapitre implique l'entretien des chaussées à camion, des pistes de débardage ; pour rationaliser les travaux, les fauchages et les émondages sont effectués par un tracteur muni d'une scie et d'une épareuse.

Limites de propriété

Les travaux ont consisté à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites de nos propriétés forestières ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes; ce travail est réalisé lorsque les exploitations forestières jouxtent des propriétés privées, conformément à l'article 66 de la loi forestière.



V - 5 - Epuration des eaux

V - 5.1 – Activités de la CISTEP

Les précipitations annuelles cumulées ont atteint 1'317 mm, en diminution de -10% par rapport aux 1'461 mm de 2013. Les précipitations 2014 sont supérieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an.

Les volumes d'eaux usées déversées en entrée de STEP sont en diminution à 645'551 m³ en 2014 (896'072 m³ en 2013). 1.5% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (2.0% en 2013).

Les précipitations à la baisse en 2014 entraînent une moindre dilution des eaux usées, avec pour conséquence un nombre d'équivalents-habitants (EH) calculés en hausse à 223'181 EH (203'439 EH en 2013). Cette unité de mesure, permettant d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour, est à présent proche du nombre d'habitants effectivement raccordés.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle ne cesse d'augmenter à 229'163 habitants (226'043 en 2013).

Le traitement physico-chimique a été arrêté partiellement deux jours en février pour la réparation d'un tube d'aspiration des boues et, surtout, pour compléter la masse de charbon actif avec du matériau neuf. Il a dû subir d'autres arrêts en cours d'année, divers équipements électromécaniques et tuyauteries devant être réparés ou changés.

Quant à l'incendie survenu le 3 décembre sur le site de l'entreprise Thévenaz-Leduc SA à Ecublens, il a engendré la prise en charge de 900 m³ d'eau d'extinction livrés par camions-citerne. Etant donné que les premières eaux d'extinction ont été livrées à CRIDEC, équipé d'un traitement adéquat pour des eaux fortement polluées, les eaux livrées à Vidy, moins chargées, n'ont pas généré de problèmes particuliers aux procédés biologiques ou physico-chimique.

V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus pour traitement à la STEP ont atteint 42.9 millions de m³, soit une diminution d'environ 4% par rapport aux 44.5 millions de m³ de 2013. Les volumes déversés sans traitement et ceux déversés en interne ont diminué respectivement de 28% et 4%. Dès lors, la STEP a traité mécaniquement un volume d'eaux usées inférieur de 3% à celui traité en 2013. La diminution du volume traité biologiquement ou chimiquement atteint quant à elle également 3%.

Les fortes précipitations de 2014 impliquent que seul le 82% des eaux arrivées en tête de STEP (avant déversement) a pu être épuré par le traitement biologique, par le lit fluidisé ou par le traitement physico-chimique.

V - 5.3 - Consommation et Coût moyen

Pour Cheseaux la quantité consommée est de 487'297 m³ (464'411), y compris les abattoirs. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2014 à Fr. 0,64406, plus TVA. (Fr. 0,60002)

V - 5.4 - Détritus traités

		2014	2013	2012
Vidange fosses septiques et bacs étanches	t	145	197	242
Graisse de restaurants	t	2'080	1'947	2'521
Dépotages liquides et boueux	t	2'275	828	1'229
Sable capté par le dessableur	t	307	251	248
Détritus interceptés aux grilles	t	615	629	571
Résidus de vidange de sacs de route	t	537	556	483

V - 5.5 - Production d'énergie

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD) du sud-ouest lausannois, lequel est par ailleurs relié aux usines de Pierre-de-Plan et TRIDEL par l'intermédiaire d'un échangeur situé sous la place Centrale. Une part de cette énergie couvre également les besoins internes (eau chaude et chauffage) de la STEP.

V - 5.6 – Visites

Durant l'année 2014, la station d'épuration a reçu 706 visiteurs, répartis en 38 groupes, comme suit:

- 3 groupes universitaires
- 6 associations professionnelles
- 24 groupes écoles primaires et secondaires
- 5 groupes divers, amicales, etc.

24 classes de la région lausannoise ont participé aux visites guidées de la STEP. Les animatrices spécialement formées ont ainsi sensibilisé la jeunesse à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection de l'environnement possible.



V - 6 - Déchets

V - 6.1 - Situation générale

En 2014, presque toutes les communes du périmètre Ouest sont en phase avec la loi fédérale sur l'environnement et ont adopté un système de taxation des déchets. 14 des taxes au poids et 85 des taxes au sac.

La collaboration inter-périmètre a fonctionné, puisque GedeChablais et GedeRiviera ainsi que quelques communes du Jorat et de Lavaux ont aussi rejoint le concept régional de taxe au sac. Le sac « Trier c'est... valoriser » est utilisé dans 176 communes par 76% de la population vaudoise. Cette uniformisation simplifie la gestion des déchets pour l'ensemble de la population ; point qui se vérifie vu le taux de fraude très bas (environ 1%). Cette vérification annuelle a été faite systématiquement par Valorsa sur toutes les collectes des communes affiliées au concept.

Le décompte final de la rétrocession du concept régional de taxe au sac 2013 a été effectué en mars 2014. Les présidents des 3 périmètres fondateurs ont décidé de solder le compte, avant l'entrée des nouvelles régions dans le concept régional. Ainsi la rétrocession a été de CHF 380.73/tonne, à laquelle s'est ajoutée une rétrocession extraordinaire pour un montant de CHF 148.-/tonne. Pour 2014, la rétrocession s'est faite trimestriellement sur la base des acomptes prévus de CHF 360.-/tonne. Le décompte final se fera en mars 2015, sans rétrocession extraordinaire.

Mais si la taxation directement proportionnelle (sacs ou poids) est bien comprise des citoyens, la taxe de base est plus difficile à expliquer. Le cadre législatif étant très large, chaque commune a pu organiser la perception de cette taxe selon ses besoins et ses visions politiques. Valorsa a accompagné tout au long de l'année les communes dans la mise en œuvre des questions relatives à l'application de cette taxe.

Une autre question récurrente fut le principe de la couverture à hauteur de 40% du compte des déchets par la taxe directement proportionnelle (au sac ou au poids). Le calcul est inscrit dans la loi vaudoise, mais il faudra probablement 2 exercices comptables au minimum pour entamer les vérifications de cette équation.

La taxation étant en place, les tonnages n'ont que peu évolué par rapport à la première année de ce nouveau régime. Le tonnage des incinérables a encore quelque peu baissé, car quelques communes ont rejoint le concept. Mais surtout la distinction entre ordures ménagères et déchets des entreprises devient de plus en plus claire. Les DIB (déchets industriels banals) sont dans un marché très concurrentiel ; leur commercialisation via des collectes au poids facturées directement à l'entreprise est la tendance actuelle. Les communes sont dès lors libérées de ces frais, mais sans que les coûts de collecte baissent de manière proportionnelle, ce qui à terme va induire de nouveaux équilibres entre les taxes.

L'autopsie des poubelles nous a montré que la population trie bien et que peu de matériaux pouvaient encore sortir du sac, déchets verts mis à part. Partout, les tonnes récupérées augmentent. Cependant, accroissement des tonnages rime avec baisse de la qualité. Ainsi Valorsa soutient la campagne des recycleurs de déchets compostables pour une amélioration de la qualité.

Les autres actions de communication soutenues par le périmètre se font toujours dans le cadre de la campagne cantonale de communication. Cette année était dédiée à la jeunesse et aux loisirs. Il s'agissait d'informer les gens sur la gestion des déchets durant leur temps libre. La campagne cantonale a ciblé les fêtes de jeunesse et YouTube. Des gobelets recyclables ont été largement diffusés. Valorsa est allé au-devant de la population aux 2 comptoirs régionaux d'Echallens et de Cossonay.

Finalement Valorsa a soutenu l'intérêt des communes du périmètre dans plusieurs dossiers politiques. Pour l'Ordonnance fédérale de traitement des déchets, une prise de position concertée a été travaillée. Cadre légal des 15 prochaines années, il était important que les 101 communes vaudoises, via le périmètre, fassent entendre leurs besoins lors de cette révision. Même exercice pour le Plan Vaudois de Gestion des Déchets. Le périmètre a défendu les gestions communales des déchets, en pesant tous les intérêts tant écologiques qu'économiques. L'aspect des coûts des déchets devient de plus en plus important à maîtriser, or les cadres légaux fédéral et cantonal peuvent largement influencer le type de gestion des déchets, sans nécessairement choisir le meilleur rapport qualité-prix pour les Communes et les citoyens.

Le troisième dossier politique à traiter fut celui des boues. Alors que la zone d'apport envoie les boues du périmètre sur Vidy, cet incinérateur n'est pas en mesure de brûler l'entier des tonnages actuels, vu les changements de qualité. 2014 fut une année d'intenses négociations avec la Ville de Lausanne et Tridel pour trouver les filières les plus éco-efficientes.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérés par Valorsa qui diminuent d'année en année, certains actionnaires préférant laisser la gestion de leurs déchets à des recycleurs privés. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2014	2013	2012
Ordures ménagères	22'308 tonnes	23'349 tonnes	39'418 tonnes
Déchets encombrants	1'869 tonnes	2'013 tonnes	2'391 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	221 tonnes	106 tonnes	249 tonnes
Papier	4'757 tonnes	4'943 tonnes	5'278 tonnes
Verre	5'254 tonnes	5'363 tonnes	5'214 tonnes
Compost	2'499 tonnes	2'527 tonnes	2'477 tonnes
Déchets industriels	8'177 tonnes	17'786 tonnes	18'899 tonnes
Boues d'épuration	6'257 tonnes	6'117 tonnes	5'732 tonnes
Déchets carnés	1'157 tonnes	NC	NC
OREA – appareils électriques	353 tonnes	481 tonnes	479 tonnes

V - 6.3 - Statistiques communales

Dès février 2012, seuls certains déchets sont encore ramassés au porte à porte. Le papier et le carton sont toujours collectés ensemble.

Déchets collectés au porte à porte dans la commune	2014	2013	2012
Ordures ménagères	444.41	421.88	831.16
Papier - Cartons (Mélangé)	147.65	148.06	173.10
Verre (Mélangé)	22.82	35.26	73.41
Textiles	0.40	0.40	0.32

V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)



La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens a été inaugurée le 4 février 2012.

La fréquentation du site est toujours en constante progression.

Déchets collectés à la déchetterie (tonnes)	2014	2013	2012
Objets encombrants	67.58	61.99	84.37
Déchets compostables	926.00	627.00	746.95
Papier	141.16	149.85	109.30
Carton	88.52	80.66	58.30
Verre (Trié)	178.36	167.71	123.03
Ferraille	51.66	47.75	50.18
Huiles	2350 litres	2730 litres	2710 litres
Bois	165.92	137.66	148.25
Aluminium et Fer blanc	10.69	10.17	5.85
Textiles	30.57	24.70	16.70
PET	15.36	17.29	12.76
Appareils électriques/ informatiques	16.47	22.67	23.33
Capsules de Café	6.81	6.64	4.53
Déchets inertes	101 tonnes	109 tonnes	140 tonnes



Chapitre VI : Petite enfance - Oeuvres sociales

VI - 1 – Accueil de la petite enfance

VI – 1.1 - Réseau AJENOL

VI - 1.1.1 – Généralités

Le réseau AJENOL (Accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois), créé conformément à la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE) est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

Il comprend les communes de Bournens, Boussens, Jouxens-Mézery, Cheseaux-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Les structures d'accueil collectif de Cheseaux ont investi en été 2014 leurs nouveaux locaux. Cet emménagement a permis une augmentation substantielle du nombre de places d'accueil.

Deux réseaux d'accueil familial sont actifs sur le territoire du Réseau, celui de Cheseaux, Romanel, Bournens, Boussens et Sullens, constitué en Association et celui de Prilly et Jouxens-Mézery, géré par le Service petite enfance de Prilly. L'AJENOL encadrait, à la fin 2014, 74 accueillantes en milieu familial.

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Depuis juillet 2011, Mme Gay Vallotton est présidente du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE les Funambules, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

VI - 1.1.2 – Activités

L'AJENOL a tenu en 2014 deux Assemblées générales, le 4 juin et le 12 novembre. Concernant la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence selon la loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE), l'Assemblée générale de juin a adopté les nouvelles grilles tarifaires, introduites en août 2014. Les nouveaux tarifs pour les structures d'accueil collectif ont été revus en fonction des coûts réels des structures d'accueil. Le plafond des revenus déterminants a été repoussé à CHF 16'000.-.

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni quatre fois en 2014. Ces rencontres régulières permettent de rester en contact avec les structures d'accueil et les coordinatrices.

Les tâches menées à bien tant au niveau du comité, du responsable opérationnel que des directrices et coordinatrices ont été nombreuses et variées. Citons entre autres :

- Mise à jour des procédures de refacturation aux communes
- Harmonisation des pratiques des structures d'accueil collectif
- Refonte des documents contractuels de l'accueil familial de jour
- Mise à jour du document d'inscription sur la liste d'attente et des priorités d'accueil.

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux « Rencontres des réseaux ». Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faîtière des réseaux d'accueil vaudois. La convention de subventionnement liant le Réseau à la FAJE a été mise à jour.

VI - 1.2 - Accueil familial de jour

VI - 1.2.1 – Mission

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens et Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE.

Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial.

La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Michèle Gay Vallotton (Cheseaux) Sandra Berset (Boussens) et Christine Canu (Romanel) est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 12 juin 2014.

En automne le Comité a invité les AMF à partager un repas convivial, afin de les remercier de leur engagement. Ce moment d'échanges, qui a eu lieu au Foyer de la maison de commune de Cheseaux, a été très apprécié.

VI – 1.2.2 – Situation des AMF et des placements en 2014

	Cheseaux	Bournens	Boussens	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2014	17	0	1	14	2	34
Nouvelles AMF en 2014	4	0	1	1	1	7
Nb maximal d'AMF en fonction durant l'année 2014	21	0	2	15	3	41
AMF, refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2014	2	0	0	3	1	6
AMF au 31 décembre 2014	19	0	2	12	2	35
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2014	150	4	18	78	25	275
Nouvelles demandes de placement en 2014	73	5	19	56	13	166
Demandes en attente d'un placement à fin 2014	34	4	9	7	5	59
Nb maximal d'enfants accueillis durant l'année 2014	189	5	28	127	33	382
Enfants sortis en 2014	46	1	6	48	19	120
Enfants accueillis au 31 décembre 2014	143	4	22	79	14	262

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Parmi les 59 enfants qui étaient en attente d'un placement à fin décembre 2014 figurent notamment 18 bébés à Cheseaux, à placer en 2015.

VI - 1.2.3 - Tâches de la coordinatrice

Le travail de la coordinatrice comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL

VI – 1.3 – Accueil collectif de jour

VI - 1.3.1 – Centre de vie enfantine à Cheseaux

La construction du nouveau Centre de vie enfantine, conduite par la commune, s'est achevée fin juillet 2014, dans le respect des délais et du budget voté par le Conseil communal.

Elle a nécessité au total 50 séances de la commission de construction et 70 séances de chantier. La commission de construction était composée de : Louis Savary, Syndic, Michèle Gay Vallotton, municipale, Blaise Tardin et Guy Loude, architectes, Pierre Fragnière et Laetitia Buyck, assistants au maître d'ouvrage et Gabriel Conus, technicien communal.

Un contrat de bail a été signé le 22 août 2014 entre la commune, propriétaire du bâtiment, et l'Association La Galipette, qui loue une surface totale de 634 m² :

- pour la garderie, des locaux au rez-de-chaussée destinés aux bébés, aux trotteurs et aux espaces communs ; des locaux à l'étage pour les moyens ; un local de rangement au sous-sol, ainsi que trois jardins privatifs en extérieur,
- pour l'UAPE, des locaux à l'étage et un local de rangement au sous-sol.

La garderie La Galipette, occupant initialement le pavillon du même nom situé derrière la Maison de commune et offrant 20 places pour les enfants à partir de 2 ans et ½ jusqu'en juillet 2014, a vu sa capacité augmenter dès août 2014 en même temps qu'elle emménageait dans ses nouveaux locaux du Centre de vie enfantine.

C'est ainsi que depuis le 18 août 2014, la garderie offre 10 places pour les bébés de 4 à 18 mois, 14 places pour les trotteurs de 18 à 30 mois, et 20 places pour les moyens de 30 mois à l'entrée à l'école, cela avec un élargissement des horaires de 7h à 18h30 tous les jours du lundi au vendredi, avec 46 semaines d'ouverture par année.

L'UAPE Les Funambules, occupant à titre provisoire la salle de conférence de la Maison de commune et offrant 24 places pour les écoliers de 1P-2P jusqu'en juillet 2014, dispose depuis son déménagement au Centre de vie enfantine d'une capacité de 36 places pour les écoliers de 1P-4P, avec un élargissement d'horaire de 7h le matin avant l'école à 18h30 tous les jours du lundi au vendredi en tenant compte des périodes scolaires, ainsi qu'une ouverture de 8 semaines pendant les vacances scolaires.

Au total, les deux structures d'accueil sous gestion de l'Association La Galipette ont considérablement changé de taille en 2014, passant de 4.5 emplois temps-plein à 16 emplois temps-plein, répartis pour la plupart sur des postes à temps partiel. En outre, à elles deux, la garderie et l'UAPE forment 5 apprenti(e)s assistant socio-éducatif et 4 stagiaires.

VI - 1.3.2 – Gestion

L'accueil collectif de jour est délégué à l'association La Galipette qui gère la garderie La Galipette et l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Les Funambules. La commune est membre de l'Association et elle est représentée au Comité. La gestion financière est assurée par la bourse communale de Cheseaux.

Le Comité de l'Association, élu par l'Assemblée générale du 5 juin 2014 se compose des membres suivants :

Michel Zurkinden, président ; Michèle Gay Vallotton, vice-présidente ; Carmen Chevalley, secrétaire ; Etienne Fleury, caissier ; Sandra Berset, membre.

Conformément aux statuts de l'Association, la commune de Cheseaux a deux représentants au Comité, Michèle Gay Vallotton, Municipale, et Etienne Fleury, Conseiller communal. Mme Sandra Berset, Municipale à Boussens, représente les communes de Boussens, Bournens et Sullens.

La directrice de la garderie, Mme Katia Golay, et la responsable de l'UAPE, Mme Stéphanie Racciatti, assistent aux séances avec voix consultative.

Le Comité s'est réuni six fois en séances plénières durant l'année 2014. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'Association, l'approbation des comptes 2013 et l'adoption du budget 2015, ainsi que la préparation de l'Assemblée générale du 5 juin 2014.

Il a assuré les relations avec les partenaires de l'Association, soit le réseau AJENOL, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les communes, notamment la Municipalité de la commune de Cheseaux et le service financier de la commune. Outre les séances plénières, des groupes de travail issus du Comité ont tenu des séances bilatérales régulières avec les directrices des structures.

Une part importante de l'activité du Comité a été consacrée, cette année, à la préparation puis à la mise en exploitation du Centre de Vie Enfantine, en août 2014.

VI – 1.4 – Garderie La Galipette

VI - 1.4.1 - Enfants accueillis et horaires

La nouvelle garderie est ouverte de 7 à 18.30 h., tous les jours.

Les tranches horaires d'une journée sont constituées comme suit :

- 7 -> 11.30 h.
- 7 -> 13 h. (après le repas)
- 7 -> 15 h. (après la sieste)
- 7 -> 18.30 h.
- 14 -> 18.30 h.

Les parents peuvent amener les enfants à la garderie jusqu'à 9 h. le matin et peuvent venir les chercher dès 17 h., l'après-midi.

Nous respectons les normes autorisées par la protection de la jeunesse (OAJE), soit

- 10 places pour le groupe des Bébés (1 éducatrice pour 5 Bébés)
- 14 places pour le groupe des Trotteurs (1 éducatrice pour 7 Trotteurs)
- 20 places pour le groupe des Moyens (1 éducatrice pour 10 Moyens).

VI - 1.4.2 – Equipe éducative

L'équipe éducative a dû être complétée suite à l'ouverture de la nouvelle structure à la rentrée d'août 2014. Elle se compose comme suit :

Groupe des Bébés :

1 éducatrice diplômée (EDE) à 90 %, 1 EDE à 40 %, 1 assistante socio-éducative (ASE) à 90 %, une ASE à 50 %, 1 auxiliaire à 70 %, 1 apprentie à 100 %, 1 stagiaire à 100 %.

Groupe des Trotteurs :

1 EDE à 90 %, 2 ASE à 90 %, 1 ASE à 50 %, 1 auxiliaire à 60 %, 1 apprentie à 100 %, 1 stagiaire à 100 %.

Groupe des Moyens :

2 EDE à 90 %, 1 ASE à 90 %, 1 auxiliaire à 60 %, 1 apprentie à 100 %, 1 stagiaire à 100 %

- 2 stagiaires ont commencé leur apprentissage en août 2014.
- 1 stagiaire effectuera 2 ans de stage pour commencer son apprentissage en août 2016.

Le personnel comprend également une secrétaire à 50 %. Celle-ci partage son temps de travail entre la garderie, l'UAPE et le comité, ainsi qu'une intendante à 70 %.

VI - 1.4.3 – Activités

Diverses activités sont proposées sur le thème des animaux de la ferme. Le personnage Maturin nous fera découvrir de façon ludique ce joli petit monde. Ce thème a l'avantage de donner un sens aux activités proposées aux enfants.

Mars 2014

Le mercredi 19 mars, la garderie organise un petit carnaval à Cheseaux. C'est un carnaval interne à la garderie, seuls les parents et la famille des enfants sont invités à y participer. Nous sommes allés brûler le bonhomme hiver derrière la Galipette. Les enfants ont confectionné un joli déguisement en accord avec notre thème « les animaux de la ferme ».

Mai-juin 2014

Plusieurs sorties sont proposées aux enfants, toujours, si possible, en relation avec notre thème (visites à la ferme).

L'année scolaire se termine dans la bonne humeur avec une « chantée » organisée le 28 juin, un samedi matin et qui a lieu à la grande salle de Cheseaux.

Août 2014

Pour l'ouverture de la nouvelle garderie, une « portes-ouvertes » est organisée le samedi 16 août 2014, avant la reprise de la garderie.

Les familles ayant inscrit leur/-s enfant/-s sans avoir pu visiter les lieux, les portes-ouvertes étaient très importantes et ont remporté un vif succès.

Septembre 2014

Une inauguration officielle du Centre de vie enfantine est organisée le 13 septembre. Pour l'occasion, les locaux de la garderie et de l'UAPE ouvrent leurs portes et les personnes intéressées peuvent venir visiter le Centre de vie enfantine. Le personnel éducatif est présent pour donner des explications et répondre aux questions posées.

Novembre-décembre 2014

Nous terminons l'année 2014 par la préparation des cadeaux pour les parents et par l'apprentissage des chansons et de la poésie de Noël.

Les équipes éducatives décident que la fête de Noël se déroulera le vendredi 19 décembre, en fin d'après-midi.

Conclusion

C'était une année particulière ...

Il a fallu s'adapter à de grands changements et passer en peu de temps, d'une structure qui proposait 20 places d'accueil aux familles à une garderie qui en proposait 44. Mais cette expérience a été riche en collaboration avec les architectes, les équipes éducatives et la municipale de la petite enfance, Mme Michèle Gay Vallotton.

Cette collaboration nous a menés à l'ouverture d'une belle garderie, qui correspond aux demandes des familles de Cheseaux, ainsi qu'à celles des communes du réseau AJENOL (Cheseaux, Boussens, Bournens, Sullens, Romanel, Jouxtenes et Prilly).

C'est avec plaisir que nous accueillons les enfants, de 3 mois à 4 ans, que nous leur proposons des activités variées et que nous mettons tout en œuvre pour satisfaire au mieux les familles qui placent leur/-s enfant/-s à la Galipette.

VI – 1.5 – UAPE

VI - 1.5.1 - Capacité

Depuis la rentrée d'août 2012, la capacité est de 24 places accueillant des enfants fréquentant les 1^{ère} et 2^{ème} primaire Harmos, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h.45 à 18h.

Suite au déménagement dans les nouveaux locaux du Centre de vie enfantine (CVE), la capacité est portée dès la rentrée d'août 2014 à 36 places pour des enfants de 1^{ère} à 4^{ème} P

VI - 1.5.2 - Fréquentation

A fin 2014, il y a 61 enfants inscrits sur la semaine. Ils sont en moyenne 27 quotidiennement.

VI - 1.5.3 - Equipe éducative

L'équipe éducative se compose à fin 2014 comme suit :

- Une directrice à un taux annuel de 65%
- Une éducatrice à un taux annuel de 84%
- Une éducatrice à un taux de 76%
- Une assistante socio-éducative à un taux de 80%
- Une auxiliaire à un taux de 57,5%
- Une intendante à un taux de 35%
- Deux apprenties ASE de 1^{ère} année à un taux annuel de 100%
- Une stagiaire préalable à un taux de 80%
- Une secrétaire à un taux de 10% pour l'UAPE (+40% répartis entre la garderie La Galipette et l'Association La Galipette)

Un colloque hebdomadaire d'une heure et demie permet d'assurer le suivi, de planifier les différentes activités et d'ajuster la prise en charge de chaque enfant.

VI - 1.5.4 – Activités

Janvier 2014 :

La procédure d'engagement des personnes en vue de l'agrandissement de la structure pour la rentrée d'août commence : éducatrice, assistante socio-éducative, auxiliaire, intendante et stagiaire.

Février 2014 :

Un premier contact téléphonique est établi avec les parents des enfants commençant l'école en août 2014. Les inscriptions à l'UAPE leur sont confirmées.

Les activités proposées sont des sorties quand la météo le permet, des bricolages, des jeux collectifs, etc.

Mars 2014 :

Le recrutement de la nouvelle équipe continue (entretiens et visite).
Un goûter « crêpes » est servi aux enfants pour le Mardi Gras.

Avril 2014 :

Tout le personnel éducatif est engagé, en vue de la rentrée d'août 2014 (agrandissement de l'UAPE).
Une chasse aux œufs a lieu pour clore la semaine avant les vacances de Pâques.

Mai 2014 :

Le 22 mai a lieu une rencontre « café-croissants » entre l'équipe actuelle et les nouvelles personnes qui commenceront à la rentrée d'août.

Juin 2014 :

C'est le moment des courses d'école et des joutes sportives . Cela entraîne une fatigue pour les enfants et une organisation particulière pour l'équipe éducative, Les entretiens avec les parents des enfants inscrits pour la rentrée d'août ont lieu.

Juillet 2014 :

Le 4 juillet, l'école est en vacances. L'UAPE ferme afin de préparer les cartons et acheter du matériel pour le déménagement dans les locaux définitifs du CVE à la rentrée scolaire.

Août 2014 :

Les semaines du 11 et 18 permettent à l'équipe de déménager.

La période d'août jusqu'aux vacances d'octobre a permis à l'équipe éducative de se connaître et de continuer l'élaboration du projet pédagogique afin d'offrir aux enfants un accueil sécurisant et stimulant. Des activités variées sont proposées aux enfants et ceux-ci sont libres de choisir d'y participer ou non. Les activités sont en lien avec les saisons et/ou les envies personnelles des EDE. L'équipe a en effet observé que les enfants ont besoin de choisir leur activité (dirigée ou libre) et de se dépenser à l'extérieur, après une matinée d'école bien remplie.

La fin de l'année a permis d'approfondir tout ce qui a été mis en place au préalable.

Décembre 2014 :

Chaque jour une énigme est proposée aux enfants en lien avec le spectacle qui leur sera présenté à Noël.

Le 17, les enfants et leurs familles sont invités à la Fête de fin d'année, qui a lieu à la salle communale. Le spectacle « Panique chez le Père Noël » créé par l'équipe éducative est présenté aux enfants.

VI – 2 – Commission consultative enfance - jeunesse

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Mmes Jacqueline Dieperink, Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Martine Lob, Ursula Marclay, Stéphanie Racciatti, MM Michel Haslebacher, Joel Humbert.

VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)

VI – 3.1 - ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

La commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Un Conseil Intercommunal, composé de municipaux, représente les communes membres. Son président pour 2014 était M. Philippe Dind.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de M. Werner Blum. Mme Michèle Gay-Vallotton, municipale, en fait partie. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

La Direction est formée, en plus du directeur, d'une adjointe sociale/responsable revenu d'Insertion (RI) et d'une adjointe administrative au CSR, d'une adjointe RH/Finances et de l'agent régional. Le directeur, M. Michel Hoffmann est parti à la retraite et a été remplacé par M. Pascal Roduit au 1^{er} septembre 2014.

Pour une bonne information, le CSR transmet deux fois par an aux délégués communaux la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est traitée de façon confidentielle.

Les comptes 2013 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du mois de juin. Le 2^{ème} Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu en décembre à Echallens. Le budget 2015 a été adopté lors de cette séance.

Rapport de Gestion de M. Roduit, directeur :

- Personnel : 58 employés au total au 31.12.2014, travaillant à temps complet ou partiel.
- Le **CSR** a géré en 2014 une moyenne mensuelle de 863 dossiers RI, soit au total 1'324 dossiers RI sur l'ensemble de l'année. Sur ces 1'324 dossiers, 61 concernent la commune de Cheseaux.
- Au 31.12.2014, les **AAS** gèrent 1'668 dossiers AVS d'employeurs (76 à Cheseaux), 2'005 dossiers AVS d'indépendants (84), 2'678 dossiers AVS de Personnes sans activité (144), 1'690 dossiers d'Allocations Familiales (90), 6'761 dossiers de rentiers (377), 2'059 dossiers de Prestations Complémentaires AVS/AI (127) et 213 dossiers PC-Familles/Rente-pont (8).
- L'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont privilégiés, mais une vigilance par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.
- La très grande majorité des personnes reçues se comporte bien (un cas d'incivilité importante au CSR environ tous les deux mois).
- Des logements à prix abordables sont toujours et encore recherchés. Un logement stable est une condition sine qua non de réinsertion. En 2014, entre 46'000 et 75'000 fr. de fonds RI ont dû être dépensés chaque mois rien que pour le relogement provisoire en hôtel de personnes sans logement.

VI – 3.2 - AAS de Cheseaux-Romanel Jouxten

Mme Sandrine Robatel assure dans notre commune le traitement des dossiers et accueille les lundi et vendredi les assurés qui souhaitent des renseignements.

Elle assure également depuis le milieu de l'année 2011 le suivi des dossiers des assurés habitant Boussens et Sullens. Elle se déplace également un demi-jour par semaine à Romanel pour seconder sa responsable, Mme Denise Pittet qui, quant à elle, continue d'effectuer une supervision occasionnelle à Cheseaux, en fonction des besoins.

VI - 4 – APROMAD

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à plus de 640 collaborateurs représentant 368 ETP.

Elle regroupe 9 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully, plus Readom (voir plus loin).

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

VI – 4.1 - Statistiques

Nombre de clients

2014	2013	2012
4'572	4'436	4'458

Heures d'aide et de soins selon la tranche d'âge

Près de 50 % des interventions concernent des personnes âgées de plus de 80 ans.

Classe d'âge	2014	2013	2012
0-19	629	533	319
20-39	6'115	7'559	7'457
40-59	26'384	23'617	28'783
60-79	77'704	77'143	71'846
80-99	161'314	141'189	131'452
100 et plus	1'205	795	1'691
Non renseigné	1'449	2'288	1'626

Heures d'aide et de soins par CMS

Notre commune est rattachée au CMS Prilly-nord.

CMS	2014	2013	2012
Cully	35'824	32'868	31'191
Echallens	35'667	31'177	30'264
Epalinges	31'206	26'481	27'772
Le Mont	32'426	29'112	25'560
Oron	40'045	37'138	34'077
Prilly-nord	30'264	29'208	28'576
Prilly-sud	29'019	27'919	28'419
Pully	40'337	39'222	37'315
Total	274'788	253'124	243'175

VI – 4.2 – CASAD (Centrale d'appel de l'aide et des soins à domicile)

Ce numéro de téléphone unique a été mis sur pied pour faciliter les sorties des hôpitaux de la région lausannoise, de Morges, Lavaux et de la Riviera.

En effet, il est primordial que dès le retour à domicile le patient puisse bénéficier immédiatement d'un suivi.

En 2014, la CASAD a répondu à 13'389 appels. L'équipe est composée de 8 personnes (5,6 EPT).

VI - 5 – CULTES

VI – 5.1 – Paroisse réformée

La vie de la paroisse a été marquée en mars 2014 par des élections au Conseil paroissial. Ont été élus : Nicole Bovey, Présidente, Yvan Bourquin, Denis Pache et Franziska Stuber de Romanel, Claude Gabillon Rapiet et Marc Johannot, trésorier, de Cheseaux. Ces conseillers paroissiaux seront en charge jusqu'en 2019.

La paroisse, par son Conseil, entretient de très bonnes relations avec les deux municipalités, par l'intermédiaire de Mmes Canu, pour Romanel et Gay Vallotton, pour Cheseaux.

La communauté compte à fin 2014 2'735 paroissiens, dont 1'275 à Cheseaux (663 foyers).

VI – 5.2 – Communauté catholique

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur à Prilly, la communauté catholique du haut, qui regroupe les communes de Cheseaux, Romanel, Boussens, Bournens et Sullens, est en expansion.

Le Foyer Saint-Nicolas, à Cheseaux, accueille tous les dimanches entre 30 et 40 paroissiens.

Les confirmations et communions ont eu lieu à l'église du Bon Pasteur à Prilly.

La soirée familiale (choucroute) a eu lieu le 14 novembre 2014. Plus de 100 personnes y ont participé. Mmes Canu et Gay Vallotton ont représenté les communes de Romanel et Cheseaux.

Cette année, a été abordé le statut des catholiques de Vernand, qui à l'heure actuelle ne font pas partie de la convention intercommunale. Du point de vue canonique le hameau de Vernand est inscrit comme faisant partie de la paroisse du Bon Pasteur, mais il ne participe pas aux frais d'entretien de l'église. La commune de Prilly pourrait être approchée, afin d'intervenir auprès de Lausanne en ce sens.



Chapitre VII : Instruction publique

Rapport de la direction

Table des matières

1. Organisation générale
2. Classes primaires
3. Classes secondaires
4. Mutions, départs, congés, remplacements
5. Effectifs
6. Activités et événements divers
7. Mesures de prévention
8. Bibliothèque scolaire
9. Parents
10. Bâtiments scolaires



VII - 1 - Organisation générale

VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2011 – juin 2016)

Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :

Présidence : Monsieur Roland **Valet**
Vice-présidence : Monsieur Pierre **Hämmerli**

Membres :

Bournens : Madame Christine **Piot**, syndique
Madame Janine **Zwahlen**, municipale des écoles
Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique
Madame Sandra **Berset**, municipale des écoles
Cheseaux : Monsieur Louis **Savary**, syndic
Monsieur Pierre **Hämmerli**, municipal des écoles
Sullens : Monsieur Christian **Séchaud**, syndic
Monsieur Roland **Valet**, municipal des écoles
Romanel : Monsieur Daniel **Crot**, municipal des écoles
(voix consultative)
Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)
Secrétaire : Madame Maja **Pires**
Commune Boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2014, afin de régler les problèmes financiers liés à la vie de l'établissement.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

VII - 1.1 – Conseil d'établissement

Membres :

Les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, 3 enseignants, 4 parents d'élèves, ainsi que 4 représentants des milieux proches de l'établissement (Bibliothèque, Ecole de Musique, Association des parents d'élèves).

VII - 2 - Classes primaires

33 classes et 1 classe d'enseignement spécialisé réparties ainsi :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	4 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	11 classes, 1 classe enseignement spécialisé
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	9 classes

VII - 3 - Classes secondaires

10 classes au collège Derrière la Ville à Cheseaux

VII - 3.1 – Organisation des options

2 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG. L'une d'elle est obligatoirement le renforcement en français ou en mathématiques. Pour la 2^{ème}, les élèves ont le choix entre les travaux manuels, l'économie, la cuisine ou les moyens informatiques (mitics).

Les 4 options spécifiques (OS) (latin, italien, math/physique, économie/droit) ont été ouvertes pour les élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS. 6 élèves de 10VP suivent le cours facultatif de grec.

Options VSO :

11VSO	3 périodes	ALL – soutien FRA-MAT – Médias
	3 périodes	ANG – BEC – Médias

Cours de cuisine pour les 11 VSG – VSO.

VII – 3.2 - Orientation et réorientation

La décision d'orientation est prise en accord avec les parents, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 40 élèves	55,56 %
	VP : 31 élèves	43,06 %
	Cl. D : 1 élève	1,38 %

VII – 3.3 - Certificats d'étude et attestations

La cérémonie des promotions du 4 juillet 2014 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 70 élèves.

69 élèves ont obtenu le certificat d'études des classes secondaires, 35 en VSG et 34 en VSO.

VII - 4 –Mutations - départs - congés - remplacements

- Emmanuelle Bahon a demandé un congé maternité. Elle a été remplacée par Nathalie Schenk.
- Déborah Cornut a repris la nouvelle classe de 3P au centre de vie enfantine (CVE) à Cheseaux.
- Charlotte Courvoisier a déménagé de Boussens à Sullens dans l'ancienne classe de Déborah Cornut.
- Le congé maternité de Mélanie Wagnières a pris fin en mars. Elle a demandé ensuite un congé non rémunéré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013 - 2014.
- Aline Merminod a demandé son transfert à Savigny-Forel au 1^{er} août 2014, elle a été remplacée par Florence Kleiner.
- Emmanuelle Godebout a demandé un congé non rémunéré pour toute l'année scolaire 2014-2015. Elle a été remplacée par Vincent Odier.
- Gabrielle Girard a pris la maîtrise de la nouvelle classe 8P.
- Ruth Pisecky a pris sa retraite le 31 juillet 2014, elle a été remplacée par Aline Bruchez-Bérard.
- Annick Lorétan a demandé un congé non rémunéré pour toute l'année scolaire 2014-2015. Elle a été remplacée par Lauriane Ausoni pour l'anglais, Charlotte Thibaud pour la musique et le chœur et par Wilson Gourdet pour le groupe musique.
- Lauriane Ausoni a demandé un congé maternité, c'est Annick Lorétan qui est revenue la remplacer.
- Nadir Graa a terminé son 3^{ème} CDD au 31 juillet 2014. Il a été remplacé par Alessandro Merlin.
- Giuliana Vallotton a demandé son transfert à Crissier. Elle a été remplacée par Jean-Marc Chabbey.
- Sidonie Friedli est titulaire de la nouvelle classe 5P au Marais du Billet.
- Fanny Rumo enseigne 10 périodes dans la classe de Sophie Christeler.
- Depuis le 1^{er} août 2014, Sarah Cattaneo Elmiger enseigne l'économie et droit, Lucas Bettex le français et les arts visuels et Amandine Duboux Libotte les mathématiques.

VII - 5 - Effectifs

VII - 5.1 – Nombre d'élèves par commune

Statistiques des élèves en âge de scolarité et fréquentant les classes primaires et secondaires de l'établissement de la Chamberonne, pour l'année scolaire 2014-2015.
Effectif au 1^{er} octobre 2014.

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	80	49	6	13	9	3	0
2P	89	55	5	14	12	2	1
3P	70	45	7	8	8	2	0
4P	72	43	9	10	7	2	1
5P	71	35	9	9	15	0	3
6P	85	57	5	13	7	2	1
7P	67	39	7	10	5	5	1
8P	91	60	1	16	6	6	2
VG/VP 9 ^e	71	41	2	15	11	2	0
VG/VP 10 ^e	63	31	6	11	11	3	1
VSO/VSG 11 ^e	33	18	2	3	6	1	3
Prilly VG/VP 9 ^e	1	1	0	0	0	0	0
Prilly VG/VP 10 ^e	9	8	0	1	0	0	0
Prilly VSB 11 ^e	31	16	1	6	8	0	0
Prilly – Classe D	1	1	0	0	0	0	0

Effectif total : 792 élèves

VII – 5.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles: 17 élèves
Ecoles privées : 26 élèves
Enseignement à domicile 0 élève
Sport-études : 1 élève
Autres établissements : 7 élèves

VII – 5.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en juillet 2014

	VSO	VSG
Places d'apprentissage trouvées	14	13
RAC	9	2
Gymnase		15
OPTI	11	1
Autre école	1	4

VII – 5.4 - Elèves de nationalité étrangère

179 élèves ou 22,6 % de l'effectif, provenant de 25 pays.

VII – 5.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

L'établissement accueille des élèves de Romanel, Jouxens-Mézery et Prilly. Ces mesures prises sont dictées par un souci d'économie à l'échelon régional (diminution du nombre de classes - équilibrage des effectifs).

29 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1^{ère} à 11^e année).

L'écologie dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

VII - 6 – Activités et événements divers

Courses d'école

Camps de ski : 6P aux Mosses
 9VG3/9VP à Morgins
 9VG1 et 2/ 10 VSO/VSG à Grimentz

Camps d'été : 7P à l'Auberson

Voyage d'études des classes de 1^e en Alsace, Stockholm et Berlin

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7^e – 8^e – 9^e

Sortie dans le Lavaux des classes de 7^e

Cérémonie des promotions

VII - 7 – Mesures de prévention

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7^e
- Passage de Profa dans les classes de 6^e, 8^e, 10^e et 11^e
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8^e
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs)

VII - 8 - Bibliothèque

Située dans le collège de Derrière-la-Ville, la bibliothèque accueille les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Boussens. Elle fait partie depuis 2011 du réseau RERO et possède grâce à cela un catalogue en ligne : <http://dgeo.rero.ch/01>, consultable par les élèves et les enseignants.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. A l'heure actuelle, 6'995 livres garnissent ses étagères.

La bibliothèque est également abonnée à 12 revues mensuelles.

VII – 8.1 - Acquisitions

Cette année, 1'150 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque, dont 132 ouvrages ayant été donnés par les usagers.

Ces acquisitions sont malheureusement à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 931 documents ont dû être supprimés du catalogue à cause du manque de place dans les rayons. Ils ont été donnés aux enseignants ainsi qu'aux élèves intéressés.

VII – 8.2 - Fréquentation

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 14'569 livres sont sortis cette année.

Le service de prêt, quant à lui, a été assuré le même nombre d'heures que l'année précédente, c'est-à-dire 9h.45 par semaine.

Les élèves trouvent également en la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

VII – 8.3 - Animation

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a reçu 49 classes pour lesquelles elle a organisé une animation en lien avec le livre.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année :

- La nuit du conte : une grande chasse aux trésors suivie d'un moment de conte a été offerte aux élèves.
- Le samedi des bibliothèques : les élèves ont pu profiter de la présence de deux conteuses, de quelques quiz sur le thème du voyage ainsi que d'un concours.
- Le prix Chronos : les élèves se sont transformés en jury littéraire le temps du concours. Ils ont dû lire cinq livres et décider lequel méritait leur vote.
- Les cadeaux de Noël : des cadeaux de Noël ont été proposés aux élèves. Ils ont pu emprunter un cadeau (1 ou deux livres emballés), découvrir à la maison les livres se trouvant à l'intérieur, et les rendre à la bibliothèque une fois lus.

VII – 8.4 – Bibliothèque adultes

La bibliothèque adultes compte environ 380 lecteurs inscrits, dont 10 % de l'extérieur (Bournens, Boussens et Sullens).

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'980 prêts de livres sur l'année 2014, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 2'600

VII - 9 - Parents

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mars : séance parents des futurs élèves de 1P ;
- Mai : séance d'informations aux parents du 8P sur les options en 9^{ème} et les voies VG / VP ;
- Juin : information aux parents des élèves de 6P
- Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et allemand) aux parents des élèves de 9^{ème} ;
- Sept/oct : tous les maître-sse-s de classe ont organisé des soirées pour les parents ;
- Novembre : rencontre des parents des élèves du 6^e, 8^e, 10^e et 11^e avec une formatrice Profa.

VII - 10 - Bâtiments scolaires

Bournens

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

Boussens

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

Sullens

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM et une salle TM

b) Grande salle 1 salle de sport

Cheseaux

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, 1 classe enseignement spécialisé, 2 classes au Centre de vie Infantile

b) Collège Derrière la Ville 18 salles de classe, 2 salles de sport, salles spéciales (ACM, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), cuisine, bibliothèque, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2014, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 56/2015 du 13 avril 2015
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le rapport de gestion 2014

DECHARGE

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 13 avril 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

LS

L. SAVARY

P. KURZEN